



**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT CÔTE D'IVOIRE
MCA-CÔTE D'IVOIRE**

SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

PROJET TRANSPORT D'ABIDJAN



MAI 2019

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	4
II. ENONCE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE MCA- COTE D'IVOIRE	9
III. IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES ET DES IMPACTS.....	11
3.1. Bénéfices environnementaux et sociaux	12
3.2. Risques et impacts négatifs potentiels	12
3.2.1. Identification des risques et des impacts au niveau des opérations internes.....	12
3.2.2. Identification des risques et des impacts au niveau des activités et sous-activités.....	13
IV. PROGRAMME DE GESTION	14
V. CAPACITE ORGANISATIONNELLE ET COMPETENCES	21
VI. PREPARATION ET REPONSE D'URGENCE.....	27
VII. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION DE L'INFORMATION	28
VIII. MECANISMES DE REGLEMENT DES GRIEFS ET COMMUNICATION EXTERIEURE	28
IX. SUIVI DE LA CONFORMITE, EVALUATION ET REPORTING	29
9.1. Programme de suivi et évaluation	29
9.2. Révision du SGES	30
X. ANNEXE A : Identification des risques et des impacts au niveau des activités et sous-activités	33
XI. ANNEXE B : Procédure de réponse aux situations d'urgence	53
XII. ANNEXE C : Procédure de rapportage des accidents/incidents et actions correctives	56
XIII. ANNEXE D: Procédure du mécanisme de règlement des griefs.....	57
XIV. ANNEXE E: Procédure de communication en interne et externe.....	61
XV. ANNEXE F: Procédure d'urgence en cas de déversement accidentel de produits et déchets dangereux	64
XVI. BUDGET PRELIMINAIRE DE LA FORMATION	66

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

A&E	Consultant en architecture et ingénierie
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
ATP	Projet Transport d'Abidjan
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CTCTR	Comité Technique de Coordination du Trafic Routier
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCRE	Direction de la Communication et des Relations Extérieures
DE	Direction Exécutive
DG	Direction Générale
DGIS	Direction du Genre et Inclusion Sociale
DPES	Direction de la Performance Environnementale et Sociale
E&S	Environnement et Social
EMO	Entité de Mise en Œuvre
ESOC ATP	Consultant en Supervision Environnementale et Sociale du Projet Transport d'Abidjan
MCA- Côte d'Ivoire	Millennium Challenge Account- Côte d'Ivoire
MCC	Millennium Challenge Corporation
MEER	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MT	Ministère des Transports
NP	Norme de Performance
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIS	Plan d'Action du Genre et d'Inclusion Sociale
PAPs	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PES	Performance Environnementale et Sociale
PGES	Plans de Gestion Environnementale et Sociale
PPP	Partenariat Public Privé
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
SFI	Société Financière Internationale
SGES	Système de Gestion Environnementale et Sociale
TDR	Termes de Reference
VGE	Valéry Giscard d'Estaing

INTRODUCTION

Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire (MCA- Côte d'Ivoire) met en place un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) afin d'améliorer ses performances environnementales et sociales en matière de préservation de l'environnement, de protection de la main d'œuvre et des conditions de travail et de la santé et la sécurité du personnel et des communautés. Ce SGES est développé en conformité avec le cadre légal et législatif de la Côte d'Ivoire, la Politique de Genre du MCC, les directives environnementales du MCC ainsi que les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale des projets.

Cette présente version du Système de Gestion Environnementale et Sociale se focalise sur le projet ATP et sera présentée au Conseil d'Administration du MCA- Côte d'Ivoire puis publiée sur son site internet après son adoption. Elle sera mise à jour et enrichie des travaux effectués par le Consultant en Supervision Environnementale et Sociale du Projet ATP (ESOC ATP). De plus, tout livrable pertinent de l'A&E sera également inclus. La prochaine version sera soumise pour revue du MCC au plus tard le 31 décembre 2019.

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Ce Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) est élaboré afin d'améliorer les performances environnementales et sociales de MCA- Côte d'Ivoire. Une condition du Compact est que « ...le financement du MCC ne peut être utilisé pour engager, financer ou soutenir des activités qui porteraient atteinte à l'Environnement, la Santé et la Sécurité du personnel et des communautés».

Le SGES vise à garantir que toutes les opérations et les investissements du MCA-Côte d'Ivoire sont conformes aux lois et règlements pertinents du gouvernement de Côte d'Ivoire, aux directives environnementales du MCC incluant les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale et à la politique genre du MCC.

Le SGES fournit les engagements et les principes directeurs, les exigences et les procédures spécifiques pour chacun des projets relevant du Compact et s'applique aux éléments suivants:

- Toutes les activités du MCA- Côte d'Ivoire, y compris l'achat de biens et de services (ordinateurs, papier, véhicules, carburant) et l'élimination systématique des produits utilisés ou post-consommation (matériel de bureau, papier ordinaire) ;
- Toutes les activités, les investissements ou les projets qui sont financés par le MCA- Côte d'Ivoire et mis en œuvre soit par des bénéficiaires de subventions ou de prêts, soit par des tiers entrepreneurs ;
- Aux employés, aux consultants, aux entrepreneurs et aux entités de mise en œuvre.

Le SGES a pour objectifs de :

1. Assurer que toutes les activités des projets et tous les acteurs anticipent et prennent des mesures pour éviter les impacts ou les risques négatifs pour les communautés et l'environnement ;
2. Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux des projets;
3. Adopter une hiérarchie des mesures de prévention, d'atténuation, ou de compensation des risques et des impacts ;
4. Eviter les expulsions forcées et la réinstallation involontaire;
5. Promouvoir l'amélioration de la performance environnementale et sociale de tous les acteurs et activités grâce à l'utilisation efficace du système de gestion;
6. Veiller à ce que les griefs des communautés touchées et les communications externes avec d'autres parties prenantes soient considérées et gérées de manière appropriée;
7. Promouvoir et fournir des moyens pour un engagement adéquat des communautés touchées tout au long du cycle du projet sur des problèmes susceptibles de les affecter et veiller à ce que les informations environnementales et sociales pertinentes soient divulguées et diffusées;
8. Protéger les travailleurs et les communautés, notamment les travailleurs recrutés par des tierces parties et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement du MCA- Côte d'Ivoire;
9. Promouvoir des conditions de travail sûres et saines et protéger la santé des travailleurs ;
10. Veiller à ce que les informations environnementales et sociales pertinentes soient divulguées et diffusées pour assurer le maintien d'une Performance Environnementale et Sociale optimale.
11. Construire de bonnes relations avec les parties prenantes (gestion des griefs, communications externes, diffusion et divulgation de l'information).

Pour assurer son efficacité, le SGES doit être traité comme un système dynamique, qui peut être amélioré, ajusté et affiné au cours des années. Le SGES est effectif une fois adopté par le conseil d'administration du MCA- Côte d'Ivoire et reçu la non objection du MCC.

Le tableau 1 ci-dessous donne les différentes composantes du SGES ATP, le responsable dédié à chacune des composantes au niveau du MCA- Côte d'Ivoire, ses appuis au niveau interne, les indicateurs de suivi et/ou de performance, les documents de politiques/plans/procédures associés et la fréquence de révision et de mise à jour. Ces indicateurs de suivi et/ou de performance du SGES sont différents des indicateurs de suivi qui seront inclus dans le Plan de Suivi et Evaluation du Compact. La collecte des données relatives à ces indicateurs, leur agrégation, leur analyse et l'élaboration des rapports sont de la responsabilité de l'équipe de PES de MCA- Côte d'Ivoire et non celle de l'équipe de l'Economie, du Suivi et de l'Evaluation.

Tableau 1: Résumé du Cadre du SGES

Elément du SGES	Responsable au niveau du MCA	Contributeurs et Appui	Indicateurs de performance et de suivi des éléments du SGES	Plans/ politiques / procédures applicables	Fréquence de révision et de mise à jour de l'élément
1. ENONCE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	DG- MCA- Côte d'Ivoire	DE ATP DPES ESOC ATP	Indicateurs de performance - Nombre de personnel du MCA- Côte d'Ivoire, contractant, IE, sous-traitant informé de la politique E&S du MCA- Côte d'Ivoire désagrégé par sexe Indicateurs de suivi - Nombre de révision de la politique réalisé par année	Normes de performance de la SFI ; Cadre légal et réglementaire de la Côte d'Ivoire Procédure de révision périodique	Chaque année
2. IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES ET DES IMPACTS	DPES	DE ATP ESOC ATP	Indicateurs de performance - Indicateurs découlant de l'identification des risques majeurs Indicateurs de suivi - Matrice de priorisation des risques et des impacts	Plan de Gestion E&S	Chaque trimestre
3. PROGRAMME DE GESTION	DPES	DE ATP ESOC ATP	Indicateurs de performance - Indicateurs découlant de l'identification des risques E&S majeurs ; - Nombre de PAPs réinstallées par itinéraire à réhabiliter Indicateurs de suivi - Date d'obtention de l'arrêté d'approbation/permis environnementaux et sociaux par itinéraire à réhabiliter	Plan de Gestion Environnementale et Sociale Plans d'Action de Réinstallation Plan de Restauration des Moyens de Subsistance Plan d'engagement des parties prenantes Plan d'Actions Genre et Inclusion Sociale Plan de prévention de l'éviction forcée Plan d'engagement et de déplacement des camionneurs Plan de gestion des déchets et matières dangereuses	Chaque trimestre

Elément du SGES	Responsable au niveau du MCA	Contributeurs et Appui	Indicateurs de performance et de suivi des éléments du SGES	Plans/ politiques / procédures applicables	Fréquence de révision et de mise à jour de l'élément
				Plan de gestion des bruits, des vibrations et des poussières Plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence Analyse stratégique de lutte contre les changements climatiques Plan de protection de l'héritage culturel Plan de Santé et Sécurité des travailleurs Plan de Santé et Sécurité des communautés	
4. CAPACITE ORGANISATIONNELLE ET COMPETENCES	DPES	DE ATP ESOC ATP	Indicateurs de performance - Pourcentage du personnel du MCA- Côte d'Ivoire, contractant, IE, sous-traitant informé de la politique E&S du MCA- Côte d'Ivoire - Nombre de sessions de formation organisées pour le personnel du MCA- Côte d'Ivoire Indicateurs de suivi - Nombre de postes clés du MCA- Côte d'Ivoire pourvus ;	Plan de recrutement du personnel Plan annuel de formation du personnel	Chaque semestre
5. PREPARATION ET REPONSE D'URGENCE	DPES	DE ATP ESOC ATP	Indicateurs de performance - Nombre d'accident/incident enregistré par trimestre Indicateurs de suivi du processus - Nombre d'exercice de simulation réalisé par an ;	Plan de Réponse aux Situations d'Urgence	Chaque trimestre
6. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION DE	DE ATP	DPES DCRE ESOC ATP	Indicateurs de performance - Nombre de réunions communautaires réalisées par site et par trimestre	Plan d'Engagement des Parties Prenantes	Chaque trimestre

Elément du SGES	Responsable au niveau du MCA	Contributeurs et Appui	Indicateurs de performance et de suivi des éléments du SGES	Plans/ politiques / procédures applicables	Fréquence de révision et de mise à jour de l'élément
L'INFORMATION			Indicateurs de suivi - Budget approuvé pour les activités d'engagement des parties prenantes ; - Liste des parties prenantes et cartographie élaborée		
7. MECANISMES DE REGLEMENT DES GRIEFS ET COMMUNICATION EXTERIEURE	DPES	DE ATP DCRE ESOC ATP	Indicateurs de performance/ Indicateurs de suivi - Nombre de grief résolu dans les délais requis par la procédure et par site ; - Nombre de griefs enregistrés par site et par an	Procédure du mécanisme de règlement des griefs et de communication avec l'extérieur	Chaque trimestre
8. DIVULGATION CONTINUE DE L'INFORMATION AUX COMMUNAUTES	DPES	DE ATP DCOM ESOC ATP	Indicateurs de performance/ Indicateurs de suivi - Nombre de rapport soumis aux communautés affectées ; - Nombre d'enquête de satisfaction réalisée	Procédure de divulgation continue de l'information aux communautés	Chaque trimestre
9. SUIVI DE LA CONFORMITE, EVALUATION ET REPORTING	DPES	DE ATP ESOC ATP	Indicateurs de performance/ Indicateurs de suivi - Plan de suivi et évaluation validé	Procédure de suivi de la conformité, de l'évaluation et du reporting Audit de conformité	Chaque trimestre

II. ENONCE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE MCA- COTE D'IVOIRE

Les principes et les engagements spécifiques visés ainsi que les outils de gestion attendus à travers le SGES se résument comme suit :

Politique environnementale et sociale du MCA- Côte d'Ivoire

Finalité

Assurer la durabilité environnementale et sociale des opérations et projets initiés dans le cadre du programme MCA- Côte d'Ivoire en respectant les lois et règlements nationaux applicables en Côte d'Ivoire, de même que les directives environnementales et la politique genre de MCC, et les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale des projets.

Principes

Les projets du MCA- Côte d'Ivoire et leurs activités doivent respecter les principes de conception suivants :

- *Prendre en compte l'environnement, la société, le genre et l'inclusion sociale, la santé et la sécurité à toutes les étapes des projets et ce, dès leur conception ;*
- *Éviter les impacts et les risques environnementaux et sociaux défavorables, et lorsque l'évitement n'est pas possible, faire en sorte de minimiser, réparer ou compenser les impacts résiduels;*
- *Consulter et engager les parties prenantes pour déterminer les éléments clés des projets ou des activités susceptibles d'avoir un impact sur leur subsistance, leurs coutumes, l'accès aux ressources, etc.*
- *Promouvoir les pratiques professionnelles équitables et des conditions de travail décentes ;*
- *Prévenir la pollution sur les sites du projet et dans la chaîne d'approvisionnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources, notamment l'eau et l'énergie ;*
- *Examiner les besoins, les préoccupations et les aspirations différenciés des hommes et des femmes ainsi que des groupes vulnérables.*

Engagements

- *Établir et maintenir un Système efficace de Gestion Environnementale et Sociale (SGES);*
- *Mettre au point un plan d'engagement et de communication avec les parties prenantes;*
- *Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures efficaces en matière de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des droits et intérêts spécifiques des femmes et des hommes ;*
- *Veiller à ce que tous les intervenants soient sensibilisés et formés de manière adéquate pour assurer la priorité aux questions de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sur les lieux de travail;*
- *Renforcer la capacité du personnel et des partenaires de MCA- Côte d'Ivoire sur une base continue, en veillant à ce qu'ils disposent des compétences et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le SGES ;*
- *Lutter contre les pollutions en gérant les déchets sur les sites et les chantiers de construction en suivant les normes et prescriptions du SGES qui régissent ce type d'activité;*
- *Prévenir l'expulsion forcée dans l'acquisition de terres ;*
- *Protéger le patrimoine culturel contre les impacts négatifs des activités des projets et intégrer sa préservation au processus d'évaluation et aux systèmes de gestion ;*

- *Surveiller et évaluer les performances environnementales et sociales des opérations et projets et mettre en œuvre des mesures correctives chaque fois que cela est nécessaire ;*
- *Améliorer continuellement les performances environnementales et sociales grâce à des audits environnementaux, des consultations auprès des parties prenantes et des examens périodiques de la gestion afin de prévenir les risques et impacts environnementaux et sociaux pendant la mise en œuvre.*

Outils

- *Un Manuel des Ressources Humaines qui fournit les informations sur la politique qui soutient la gestion du personnel en y incluant notamment la non-discrimination, le mécanisme de gestion des plaintes et la prohibition du harcèlement sexuel ;*
- *Un manuel de passation des marchés ;*
- *Un manuel de politique et de procédures en matière de santé et de sécurité, en veillant à ce que le personnel et les partenaires soient conscients des principaux risques et des actions à mener dans de tels cas. Ce manuel définira les dispositions à prendre pour prévenir et préserver la santé et assurer la sécurité au bureau et lors des missions de terrain du personnel;*
- *Des Plans efficaces de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et/ou des Plans d'Action de Restauration des moyens de subsistance (PRMS) et autres plans spécifiques qui sont élaborés, mis en œuvre et suivis régulièrement pour faire face aux risques et impacts environnementaux et sociaux des projets;*
- *Un Plan d'engagement des parties prenantes basé sur le respect, l'équité, la transparence, la consultation et la participation qui est élaboré et mis en œuvre et qui (i) diffuse les informations pertinentes des projets en temps opportun; (ii) recueille et tient compte des connaissances, des préoccupations et des priorités des communautés affectées et des autres parties prenantes; et (iii) assure la communication des résultats environnementaux et sociaux afin de renforcer la confiance et la crédibilité de MCA- Côte d'Ivoire auprès de ces parties prenantes;*
- *Un mécanisme de règlement des plaintes (griefs) est élaboré, mis en place et documenté pour veiller à ce que les plaintes des communautés affectées soient gérées de manière appropriée et que ces plaintes soient divulguées et diffusées de façon régulière et transparente.*
- *Un plan de préparation et d'intervention d'urgence pour gérer les situations d'urgence au sein des bureaux et sur les sites des projets et pour assurer la sécurité du personnel de MCA- Côte d'Ivoire, de ses partenaires et du public.*

Tout le personnel et les partenaires de MCA- Côte d'Ivoire sont chargés de veiller à ce que les opérations internes et les projets du MCA- Côte d'Ivoire soient conformes à cette politique. Celle-ci sera largement communiquée à tous les acteurs internes et externes. Elle sera révisée et mise à jour annuellement par la direction pour tenir compte des changements et améliorer les performances environnementales et sociales de MCA- Côte d'Ivoire.

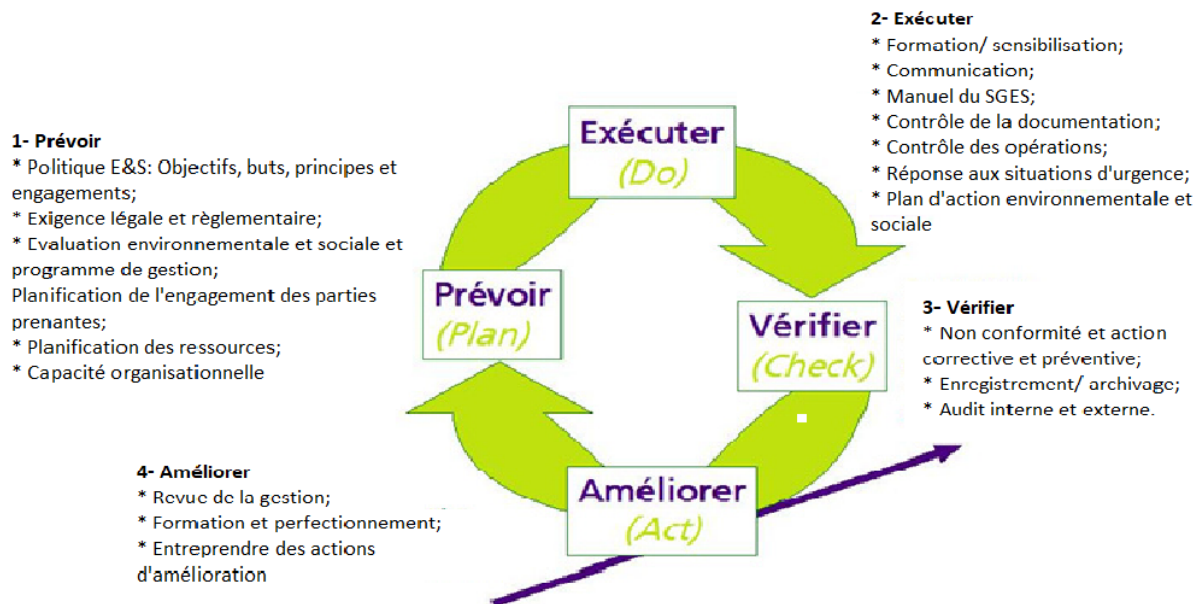
Signature de la Directrice Générale du MCA- Côte d'Ivoire

Date

III. IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Conformément aux exigences des conditions de mise en œuvre du Projet ATP, des risques ont été identifiés. L'identification de ces risques est un effort permanent tout au long du cycle du projet et à tous les niveaux de l'organisation. Cette identification se base sur l'analyse des risques et des impacts par activités et sous-activités durant tout le cycle de vie du projet, avant la construction des infrastructures, pendant la construction et à l'exploitation et pendant la clôture du programme Compact. La figure ci-dessous donne la logique d'actualisation et de mise à jour des risques et impacts du projet ATP.

Figure 1: logique d'actualisation et de mise à jour des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet



S'agissant des impacts, le SGES reconnaît deux types d'impacts pertinents pour le projet ATP. Les premiers sont les impacts positifs ou les avantages environnementaux et sociaux des activités du projet. Les deuxièmes sont les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs.

Ces deux éléments sont traités conformément aux directives environnementales et sociales du MCC incluant les normes de performance de la SFI, au cadre juridique et réglementaire de la Côte d'Ivoire et à la politique Genre du MCC.

Les études d'impact environnemental et social qui seront réalisées par l'A&E à partir de juin 2019 vont affiner l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques et impacts.

En ce qui concerne le projet ATP, les activités et sous activités peuvent être catégorisées selon le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Catégorisation des activités et/ou sous activité du Projet ATP

Activité	Sous-activité	Catégorie selon directive environnementale et sociale du MCC et NP SFI et le Décret N°96- 894 du 08 novembre 1996	Outils planifiés
Opération interne au MCA- Côte d'Ivoire		C	exclusion catégorielle
Travaux d'infrastructures	(1) réhabilitation du Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE)	B	EIES détaillée
	(2) réhabilitation du Boulevard du Port / Boulevard de Vridi / Boulevard de Petit Bassam	B	EIES détaillée
	(3) réhabilitation du Boulevard de la Paix	B	EIES détaillée
	(4) réhabilitation de la Voie express de Yopougon	B	EIES détaillée
Gestion et planification des transports	(1) formation supérieure en infrastructure	C	
	(2) Priorisation de la gestion routière et de la sécurité routière à Abidjan	C	
	(3) Développement d'un PPP en vue de la construction d'une plateforme logistique et d'un parking de camions	FI, D	Examen environnemental préalable

3.1 Bénéfices environnementaux et sociaux

Les avantages environnementaux et sociaux pour le Projet ATP seront décrits plus en détail dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et les plans d'action sociale développer par l'A&E à partir de juin 2019. Des avantages environnementaux et sociaux du Projet ATP incluent par exemples la réduction des coûts d'exploitation des véhicules et les temps de déplacement le long des segments de route ciblés, l'amélioration de la mobilité des populations et la sécurité des piétons, ainsi que la diminution de la pollution.

3.2 Risques et impacts négatifs potentiels

3.2.1 Identification des risques et des impacts au niveau des opérations internes

Le tableau 2 ci-dessous donne les risques et les impacts associés aux opérations internes du MCA –Cote d'Ivoire.

Tableau 3 Risques et impacts associés aux opérations internes du MCA- Côte d'Ivoire

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS
Environnement	
Production des déchets banals et gestion des déchets inadéquate	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution des sols, de l'air - Pression supplémentaire sur les moyens disponibles et de collecte et gestion des déchets
Consommation supplémentaire d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la demande en énergie électrique et de la pression sur l'offre d'énergie locale disponible - Contribution à l'augmentation des émissions des GES - Emissions et diffusion de polluants atmosphériques liés à la combustion
Consommation supplémentaire d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Déversement des eaux usées domestiques
Santé et sécurité au travail	
Contact avec des fils électriques exposés ou défectueux	<ul style="list-style-type: none"> - Blessure ou décès de travailleurs (électrocution)
Exposition à des radiations non ionisantes (ultraviolet, lumière visible) suite à l'utilisation courante de terminaux en milieu professionnel (ordinateurs, téléphones portables)	<ul style="list-style-type: none"> - Maladies (céphalées, vertiges, fatigue, cataracte, éruptions cutanées)
Accidents de circulation lors des missions de terrain et sur le trajet pour les lieux de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Blessure ou décès de travailleurs
Accidents de travail Glissades et trébuchements	<ul style="list-style-type: none"> - Blessure de travailleurs (foules, fractures)
Menaces et attaques provenant de griefs non résolus par les communautés et les personnes affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité des travailleurs, blessure ou décès de travailleurs
Emploi	
Horaire de travail inadapté ou très prolongé	<ul style="list-style-type: none"> - Fatigue des travailleurs ayant pour effet d'accroître les cas de stress (de burnout) et du taux de maladie
Harcèlement verbal et physique (sexuel)	<ul style="list-style-type: none"> - Mécontentement et traumatisme des travailleurs

3.2.2 Identification des risques et des impacts au niveau des activités et sous-activités

Les tableaux 3, 4, 5 et 6 en Annexe A donnent les principaux risques et les impacts, les moyens et les responsables de gestion par sous-activités du projet ATP.

IV. PROGRAMME DE GESTION

Sur la base de l'identification des risques et des avantages, et en fonction des résultats des consultations, chaque activité élaborera un plan d'actions environnementales et sociales (PGES), qui définit les mesures et actions visant à atténuer, gérer, surveiller et compenser les impacts résiduels et à protéger l'environnement et les communautés concernées et à maximiser les avantages positifs du projet. Le PGES devra s'appliquer aux chantiers, aux installations et aux activités spécifiques du MCA- Côte d'Ivoire.

Le PGES est soumis et approuvé par le Directeur PES du MCA- Côte d'Ivoire. S'il y a lieu de réviser le PGES, toute demande de révision doit fournir une justification et documenter des preuves à l'appui de la révision.

Les tableaux suivants fournissent des détails sur les différents plans de gestion que le projet compte produire. Cette liste doit être considérée comme préliminaire et sera mise à jour tout au long du cycle de vie du projet.

Tableau 4 : programme de gestion des risques et impacts E&S

Phase	Composante	Programmes de gestion des risques et impacts E&S	Sigle
Etude et conception	1.1 Ingénierie et Evaluations E&S Niveau APD	Etude d'Impact Environnemental et Social	EIES/PGES
		Plan de Gestion Environnementale et Sociale	PAR
		Plans d'Action de Réinstallation	PRMS
		Plan de Restauration des Moyens de Subsistance	PEPP
		Plan d'engagement des parties prenantes	PAGIS
		Plan d'Actions Genre et Inclusion Sociale	PPEF
		Plan de prévention de l'éviction forcée	PEDC
		Plan d'engagement et de déplacement des camionneurs	PGDMD
		Plan de gestion des déchets et matières dangereuses	PGBVP
		Plan de gestion des bruits, des vibrations et des poussières	PPRSU
		Plan de préparation et de réponse aux situations d'urgence	ASLCCC
		Analyse stratégique de lutte contre les changements climatiques	PPHC
		Plan de protection de l'héritage culturel	PSST
Plan de Santé et Sécurité des travailleurs	PSSC		
Passation de marché	2.1 Contractualisation	Clauses environnementales, Sociales, Sanitaires et de Sécurité et les clauses contractuelles développées à la phase de conception à intégrer au DAO des travaux et dans les contrats	CESSS
Phase construction	3.1 Préparation du démarrage des travaux	Plan de mise en œuvre d'indemnisation/ Réinstallation	PMOIR
		Plan genre et inclusion sociale : mesures d'atténuation et accompagnements	PAGIS
		Plan de gestion des Ressources Humaines des entreprises	PGRH
		PGES de chantier spécifique à chaque site dont l'objectif est	PGESC

Phase	Composante	Programmes de gestion des risques et impacts E&S	Sigle
		de prévenir et préserver l'environnement, la santé et assurer la sécurité des travailleurs et de la population.	
		Code de Conduite du Personnel sur les chantiers des sites et relations avec les communautés locales	CCP
		Plan de Réponse aux Situations d'Urgence sur les sites de travaux	PRSUC
		Plan de Gestion du Patrimoine Culturel et Procédure de découvertes fortuites	PGPC
	3.2 Exécution des travaux	Plans de Suivi de la Performance Environnementale et Sociale et de santé et de sécurité des Entreprises	PSPES
3.4 Achèvement /Fermeture	Plan de Fermeture spécifique à chaque site (carrières, bases vie/matériels, emprises, autres)	PF	
Phase exploitation	4.1 Mise en valeur et pérennisation	Plan de Santé, Hygiène et Sécurité pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières	PSHS
		Plan de Renforcement de Capacités	PRC
		Programme de Suivi Environnemental et social incluant le genre avec la pleine participation des bénéficiaires.	PSES

Tableau 5 : Cadre des programmes de gestion des risques E&S au cours du cycle de vie du projet ATP

Phase	Composante	Activité	Préparation		Approbation/Avis	Application/mise en œuvre		Contrôle / supervision		Révision périodique	
			Qui ?	Quand ?	Qui ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?
1. Etude et préparation (conception)	Etudes de conception - Niveau APD	EIES PGES	A&E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CTCTR ESOC	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD ESOC	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINE DD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
		PAR/PRMS	A&E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC MCLU ANDE/MINEDD CTCTR	Consultant d'exécution du PAR	Avant le démarrage des travaux de construction	MCA-CI MCC MCLU ANDE/MINEDD CTCTR Ingénieur de Supervision ESOC	Avant le démarrage des travaux de construction et pendant la construction	MCA-CI MCC ANDE/MINE DD MCLU ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou Selon nécessité de mise en œuvre
		PEPP	CNPC- MCC/MCA-CI A&E Consultant 609 g	Pendant la phase de l'EIF En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC CTCTR	Tous	Etudes/pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ESOC	Etudes/pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ESOC	Chaque trimestre
		PAGIS	Consultant individuel PAGIS	décembre 2018 à juin 2019	MCA-CI MCC CTCTR	MCA-CI MCC CTCTR	Etudes/pré-construction et au cours des travaux de construction	Directeur GIS MCA	Etudes/pré-construction et au cours des travaux de construction	Directeur GIS MCA	Une fois /an
		PPEF	MCA-CI	Février 2019	MCC	MCA-CI CTCTR	Pendant la recherche des sites de bases vie, base industrielle, les sites de parking de camions Pendant la phase études	MCA-CI MCC	Pendant la recherche des sites de bases vie, base industrielle, les sites de parking de camions Pendant la phase études	MCA-CI CTCTR	Chaque trimestre

Phase	Composante	Activité	Préparation		Approbation/Avis	Application/mise en œuvre		Contrôle / supervision		Révision périodique	
			Qui ?	Quand ?	Qui ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?
		PEDC	MCA-CI	Février-Mars 2019	MCC	MCA-CI CTCTR	Pendant la recherche des sites de parking de camions Pendant la phase études	MCA-CI MCC	Pendant la recherche des sites de parking de camions Pendant la phase études	MCA-CI CTCTR	Chaque trimestre
		PGDSD	A& E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD CTCTR ESOC	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
		PPRSU	A& E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD CTCTR ESOC	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
		PDPA	A& E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD CTCTR ESOC	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
		ASLCCC	ESOC	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD CTCTR	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité

Phase	Composante	Activité	Préparation		Approbation/Avis	Application/mise en œuvre		Contrôle / supervision		Révision périodique	
			Qui ?	Quand ?	Qui ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?
		PPHC	A& E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD CTCTR ESOC	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
		PCHS	A& E Consultant 609 g	En parallèle avec les études de conception	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD CTCTR ESOC	Entrepreneurs	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC Ingénieur de Supervision ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	Pré-construction et au cours des travaux de construction	MCA-CI MCC ANDE/MINEDD CIAPOL/MINEDD ESOC	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
2. Passation de marché	Contractualisation	CESSS	MCA-CI CTCTR ESOC	Elaboration des DAO	MCC MCA-CI CTCTR ESOC	Ingénieur de Supervision Entreprises de construction	Pré-construction et au cours des travaux de construction et de c	Ingénieur de Supervision MCA-CI MCC CTCTR	Pré-construction et au cours des travaux de construction	Ingénieur de Supervision MCA-CI MCC CTCTR	A mi-parcours de la mise en œuvre ou selon nécessité
3. Mise en œuvre (construction)	3.1. Préparation du démarrage des travaux	PMOIR	Consultant chargé de la réinstallation	Après attribution du marché	MCA- CI MCC CTCTR	Consultant chargé de la réinstallation	Avant installation entreprises de construction	MCA- CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	Avant installation entreprises de construction et pendant les travaux	Consultant chargé de la réinstallation	Selon nécessité
		PAGIS : exécution des mesures d'atténuation et d'accompagnement	MCA-CI CTCTR ESOC	Au cours Etudes Conception et EIES Avant installation entreprises de construction	Directeur GIS MCA	MCA- CI MCC CTCTR	Pré-construction et au cours des travaux de construction	Ingénieur de Supervision MCA-CI MCC CTCTR	Pré-construction et au cours des travaux de construction	Directeur GIS MCA-CI	Une fois /an

Phase	Composante	Activité	Préparation		Approbation/Avis	Application/mise en œuvre		Contrôle / supervision		Révision périodique	
			Qui ?	Quand ?	Qui ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?
		PGRH	Entreprises de construction	Avant l'installation de l'entreprise de construction	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction	Pendant la construction	MCA-CI MCC	Pendant la construction	Entreprise de construction	Une fois tous les six mois ou selon nécessité dans la mise en œuvre
		PGES de chantier spécifique à chaque site	Entreprises de construction	Avant l'installation de l'entreprise de construction	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction	Au cours des travaux	MCA- CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	Pendant la construction	Entreprise de construction	Tous les 3 mois ou selon nécessité dans la mise en œuvre
		Code de conduite du personnel sur les chantiers des sites et relations avec les communautés locales	Entreprises de construction	Avant l'installation de l'entreprise de construction	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction	Pendant la construction	MCA- CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	Pendant la construction	Entreprise de construction	Tous les 3 mois ou selon nécessité de mise en œuvre
		Plan d'urgence sur les sites de travaux	Entreprises de construction	Avant l'installation de l'entreprise de construction	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction	Au cours des travaux	MCA- CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	Pendant la construction	Entreprise de construction	Tous les 3 mois ou selon nécessité de mise en œuvre
		Plan de gestion du patrimoine culturel et Procédure de découvertes fortuites	A& E Consultant 609 g Entreprises de construction	Au cours Etudes Conception et EIES Avant installation entreprises de construction	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction Ingénieur de supervision	Avant et pendant la construction	MCA-CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	Pendant Etudes Conception/EIES Avant et pendant la construction	MCA-CI Entreprises de construction Ingénieur de Supervision	Tous les 6 mois ou selon nécessité de mise en œuvre
	3. 2. Exécution des travaux	Plans de suivi de la performance environnementale et sociale et de santé et de sécurité des Entreprises	Entreprises de construction Ingénieur de Supervision	Avant le début des travaux	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction Ingénieur de Supervision	Au cours des travaux	MCA-CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	Au cours des travaux	Entreprises de construction Ingénieur de Supervision	Tous les 3 mois ou selon nécessité de mise en œuvre
	3.4. Achèvement du projet	Plan de fermeture spécifique à chaque site (carrières, bases vie/matériels, autres emprises, etc.)	Entreprises de construction	Avant la fin des travaux	MCA- CI MCC CTCTR	Entreprises de construction	A la fin des travaux de construction	MCA-CI MCC CTCTR Ingénieur de Supervision	A la fin des travaux de construction	Entreprises de construction	Au cours des travaux de fermeture en cas de nécessité

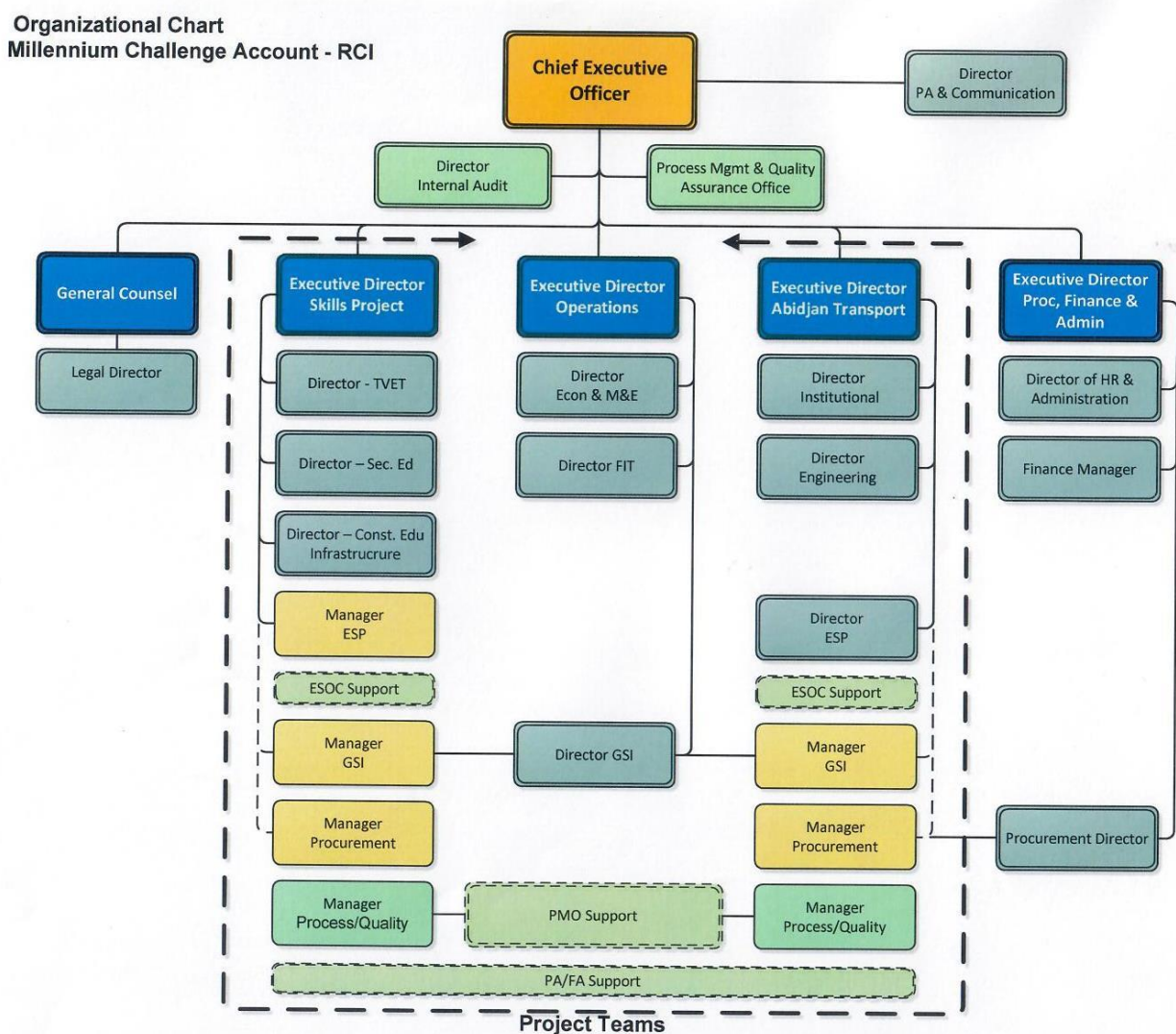
Phase	Composante	Activité	Préparation		Approbation/Avis	Application/mise en œuvre		Contrôle / supervision		Révision périodique	
			Qui ?	Quand ?	Qui ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?	Qui ?	Quand ?
4. Phase exploitation	4.1 Mise en valeur	Plan de Santé et sécurité pour l'exploitation et la maintenance des d'infrastructures	A & E Consultant 609 g EMO	Au cours des Etudes de Conception/EIES	MCA- CI MCC CTCTR	EMO	Pendant toute l'exploitation des infrastructures	ANDE/MINEDD CNPS	Pendant toute l'exploitation des infrastructures	EMO	Chaque année pendant la phase d'exploitation
		Plan de renforcement de capacités	A & E Consultant 609 g EMO	Au cours des Etudes de Conception/EIES	MCA- CI MCC CTCTR	EMO	Pendant toute l'exploitation des infrastructures	AGEROUTE ANDE	Pendant toute l'exploitation des infrastructures	EMO	Chaque année pendant la phase d'exploitation
		Programme de suivi environnemental et social y inclus le genre avec la pleine participation des bénéficiaires.	A & E Consultant 609 g EMO	Au cours des Etudes de Conception/EIES	MCA- CI MCC CTCTR	EMO	Pendant toute l'exploitation des infrastructures	ANDE/MINEDD MCLU CIAPOL	Pendant toute l'exploitation des infrastructures	EMO	Chaque année pendant la phase d'exploitation

V. CAPACITE ORGANISATIONNELLE ET COMPETENCES

Le MCA- Côte d'Ivoire s'engage à mettre en œuvre les engagements définis dans sa Politique et respectera ces engagements à travers le développement et la mise en œuvre d'un plan de recrutement et en permanence d'un programme de renforcement de capacité du personnel et des partenaires afin qu'ils puissent avoir les compétences et les ressources nécessaires à la gestion de l'environnement et à l'intégration sociale et du genre dans la conception et la mise en œuvre des opérations et du projet.

La figure 2 ci-dessous donne l'organigramme du MCA- Côte d'Ivoire avec les responsables clés :

Figure 2 : Organigramme du MCA- Côte d'Ivoire



Le MCA- Côte d’Ivoire en collaboration avec le ESOC ATP conduira une évaluation initiale de la capacité du personnel et des partenaires institutionnels afin d’établir un programme de renforcement des capacités et de formation approprié afin de promouvoir la culture des bonnes pratiques environnementales, sociales, de genre, de santé et de sécurité conformément aux objectifs et des exigences du SGES.

Le programme de formation et de renforcement des capacités comprend les éléments suivants:

- l'identification des besoins de formation différenciés pour tout le personnel du MCA- Côte d’Ivoire et des entités de mise en œuvre en fonction de leurs responsabilités;
- l'élaboration d'un plan de formation et d'un calendrier pour répondre aux besoins définis;
- formation des employés et documentation de la formation reçue;
- évaluation de l'efficacité de la formation et ;
- examen et modification du programme de formation, au besoin.

Par ailleurs, les exigences de formation spécifiques applicables aux entrepreneurs seront définies dans le contexte de leurs contrats individuels. Ainsi, le personnel des contractants, sera informé des responsabilités particulières en matière de gestion environnementale et sociale, de santé et sécurité au travail, de genre et inclusion sociale qui s'appliquent spécifiquement à leur travail. Il recevra en conséquence une formation pour gérer les aspects environnementaux et sociaux pertinents, des impacts et des risques associés aux activités et des mesures de contrôle correspondantes.

Une description des différents groupes d'acteurs de la mise en œuvre des programmes et plans du SGES et le plan préliminaire de formation sont fournis dans les tableaux 6 et 7 ci-dessous. Le tableau 7 indique à titre indicatif les formations envisagées à ce stade. Chaque année, un plan annuel de formation découlant du plan global sera établi avec précision (y compris les modalités d’exécution) avec un budget spécifique inscrit au budget de MCA- Côte d’Ivoire. Le budget préliminaire associé à ce plan dont le détail est joint en annexe XVI s’élève à environ 150 000 dollars US.

Tableau 6 différents groupes d'acteurs de la mise en œuvre des programmes et plans du SGES

Acteurs	Responsabilités
Personnel du MCA- Côte d’Ivoire	Ils sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre de projets et le suivi du SGES et ce chacun selon son domaine de compétence et conformément aux directives de la NP 1 et les exigences de la NP2 à NP8. La Direction de la PES fournira un soutien technique au personnel technique des projets, et assurera le suivi et l’évaluation de la PES des projets et du programme MCA- Côte d’Ivoire en général. La Direction de la PES travaillera avec d'autres unités pertinentes (telles que les ressources humaines, la communication, le genre, etc.) pour préparer les politiques et les procédures en matière de santé et de sécurité, les procédures d'intervention d'urgence, les mécanismes de règlement des plaintes et les procédures d'engagement des parties prenantes.

Acteurs	Responsabilités
	<p>En outre, la Direction de la PES sera chargée de veiller à ce que tous les investissements et les opérations soient conformes au SGES. La Direction de la PES rapporte à la Direction Exécutive ATP qui à son tour rapporte à la Direction Générale (DG) de MCA- Côte d'Ivoire, qui est finalement tenue responsable du respect de la politique environnementale et sociale du MCA- Côte d'Ivoire. La Direction de la PES veille à ce que tous les gestionnaires / directeurs des projets comprennent pleinement le SGES et leurs responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du SGES. En tant que tel, la Direction de la PES est responsable de l'élaboration d'outils d'information/formation et de formats de rapports pour appuyer la mise en œuvre. La Direction de la PES doit collaborer avec la Direction du Genre et Inclusion Sociale (DGIS), qui assume les responsabilités de surveillance pour les risques sociaux liés au genre et l'intégration sociale dans les mesures de préservation et d'atténuation. La Direction de la PES avec la Direction du GIS, approuvent tous les rapports d'évaluation de l'impact environnemental et social, les PGES et les rapports de suivi. Elles doivent préparer et soumettre un rapport sur la performance environnementale et sociale au MCC afin de s'assurer que les activités du programme Compact Côte d'Ivoire sont conformes aux directives environnementales et à la politique de genre de MCC. La Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) participe à l'élaboration des stratégies d'engagement avec les parties prenantes et est chargée des Plans de Communication annuels et dirige les activités de communications (brochures, affiches, dépliants, articles dans les journaux, communications radio, et le site web, etc.) qui seront importants pour la mise en œuvre des dispositions prévues par le SGES.</p>

Acteurs	Responsabilités
<p>Le Consultant ESOC</p>	<p>Contribuera à la gestion de l'ensemble des activités du Programme pendant les phases de conception, de mise en œuvre et de clôture du Compact depuis l'examen/étude de conceptions jusqu'aux travaux de construction, la mise en service des ouvrages et la clôture du Compact. Les activités à couvrir par le Consultant ESOC (Environmental and Social Oversight Consultant) dans le domaine environnemental et social comprennent l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) de MCA- Côte d'Ivoire. En outre, il devra contribuer à préparer et à réviser les Termes de Référence, les plans, les rapports d'études, les conceptions et les projets de documents. Il aura également à effectuer des visites de terrain, à assurer la collecte de données et à procéder à des évaluations au besoin. L'objectif primordial est d'identifier les possibilités d'amélioration des conceptions de projet afin de les rendre plus viables sur les plans environnemental et social.</p> <p>En plus, le Consultant ESOC doit s'assurer de l'insertion des spécifications techniques adéquates sous-tendant les objectifs et activités du SGES dans les documents d'appels d'offres et dans les modalités contractuelles qui s'appliquent à la mise en œuvre des projets du Programme. Il effectuera des missions périodiques de supervision de la mise en œuvre des exigences environnementales, sociales, de santé et sécurité par les ingénieurs chargés de la supervision et par les entrepreneurs individuels et les structures de mise en œuvre. Le Consultant ESOC devra préparer, examiner et faire des recommandations sur les outils et instruments relatifs à la gestion environnementale, sociale, santé et sécurité en vue de la mise en œuvre du SGES ainsi que sur tous les plans et instruments développés dans le cadre des investissements relatifs à chaque projet spécifique tels que les EIES, les PGES, les directives en matière de bonnes pratiques, les Audits Environnementaux, les Plans de Gestion Santé et Sécurité, etc.</p>

Acteurs	Responsabilités
A&E	L'Architect et Ingénieur (A&E) fournira des services de soutien technique au MCA- Cote d'Ivoire lors de la conception finale du Projet ATP. Ses services dans le domaine de l'environnement, la santé et la sécurité et de la réinstallation sont entre autres, le développement et l'administration d'un programme de formation pour les entités de mise en œuvre, l'évaluation des besoins en tenant compte des disparités sociales, afin de dégager les conceptions conséquentes les plus appropriées. L'A&E évaluera les impacts environnementaux et sociaux (EIES) des quatre (4) projets, établira les plans d'action pour la réinstallation (PAR) et de les plans d'action de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par les projets (PAPs) des quatre (4) projets. L'A&E préparera les conceptions finales et les documents d'appel d'offres pour la construction, intégrant les exigences et les spécifications techniques pour l'EIES ainsi que la mise en application du plan de réinstallation en accord avec les plans de gestion du trafic pour les quatre (4) projets. L'A&E fournira un soutien technique pour les contrats de réinstallation et de construction.
AT	L'Assistance Technique (AT) a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles et les liens au sein des agences de transport concernées afin de renforcer les connaissances institutionnelles, le savoir-faire et la gestion des infrastructures de transport de la ville d'Abidjan.
La Firme de passation de marchés-PA	Engagée par MCA- Côte d'Ivoire, elle doit s'assurer que tous les documents de passation de marchés (TDR, DAO, etc.) décrivent la responsabilité des consultants / contractants au regard de la mise en œuvre du SGES, et que des critères de sélection pertinents incluant la capacité environnementale et sociale des candidats soient pris en compte dans la sélection des prestations.
La Firme Fiduciaire-FA	Engagée par le MCA- Côte d'Ivoire, elle est responsable de la gestion de tous les fonds fournis par MCC. Cela comprend la gestion de la trésorerie, l'approbation et l'exécution des demandes de paiement, le contrôle de l'accès aux comptes bancaires, l'exécution des rapprochements, la préparation des budgets et des rapports, la préparation des demandes de décaissement, les examens d'audit et l'audit indépendant, etc. Le MCA- Côte d'Ivoire assurera que le formulaire d'approbation de paiement des contrats de travaux ou les contrats réguliers soumis par les entreprises pour le paiement comporte une ligne de certification pour l'autorisation du Directeur de la PES du MCA- Côte d'Ivoire pour le paiement des travaux ayant des impacts environnementaux et sociaux négatifs importants, y compris la mise en œuvre des PGES de chantier et des plans EHSS des entreprises.
Les entités de mise en œuvre	Les entités chargées de l'exécution devraient jouer un rôle dans la mise en œuvre du SGES, d'autant plus que, en tant qu'institutions gouvernementales, elles ont le mandat d'assurer le respect de la législation ivoirienne.

Acteurs	Responsabilités
	Ces rôles et responsabilités seront décrits dans les accords d'entité d'exécution et / ou dans le SGES. Le MCA- Côte d'Ivoire veillera à ce que les entités chargées de la mise en œuvre soient familiarisées avec le SGES, en particulier les aspects relatifs aux normes de performance de la SFI qui ne font pas partie des exigences législatives ivoiriennes. Cela peut impliquer une compréhension commune avec l'entité d'exécution et le partage des meilleures pratiques pour les approches de performance environnementale et sociale.
Les Entreprises	Les entreprises et leurs sous-traitants qui exécutent les projets d'infrastructures doivent mettre en œuvre des mesures visant à éviter, atténuer les risques et impacts environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité associés à leurs activités. En effet, leur capacité interne à une bonne performance environnementale et sociale est la base pour préserver la crédibilité et les relations que MCA- Côte d'Ivoire entretient avec les communautés locales concernées par le projet ATP.
Les prestataires	Les prestataires de services privés ou les services de l'État chargés du soutien des promoteurs pour la formulation et la mise en œuvre du projet ATP : ces fournisseurs de services sont responsables de la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité et d'intégration du genre dans la conception et la mise en œuvre du projet ATP.
Les ONG	Les ONG du secteur de l'environnement, du social et de développement doivent jouer un rôle dans la sensibilisation des personnes affectées et des communautés locales.

Tableau 7 : Programme préliminaire de formation du personnel du Projet ATP et partenaires

Thème	public cible / nombre de participants		nombre/ lieu des sessions
<i>Introduction aux normes de performance sur la durabilité environnementale et sociale de la SFI et au SGES - Session de deux jours présentant les normes de performance de la SFI et le concept de système de gestion environnemental dans le cadre du Compact- Côte d'Ivoire Session sur le genre et l'inclusion sociale (y compris les outils développés: document de référence, liste de contrôle)</i>	MCA-CI staff et le staff des EMO (ANDE, CNPS, CIAPOL, ONAD, ANAGED, AGEROUTE, etc.)	MCA-CI staff	1 à Abidjan
	Représentants des Communes (au maximum 100 participants au total)	Staff EMO Groupe 1	1 à Abidjan
		Staff EMO Groupe 2	1 à Abidjan
		Représentants des Communes	1 à Abidjan

Thème	public cible / nombre de participants	nombre/ lieu des sessions
<p><i>Introduction aux normes de performance de la SFI et au système de gestion environnementale et sociale à l'attention des directeurs- Séance d'une journée similaire à celle décrite ci-dessus, mais destinée aux directeurs de MCA-CI</i> <i>Inclure la mention explicite des exigences liées au genre et à l'inclusion sociale</i></p> <p>formation approfondie</p>	<p>MCA, MEER, MT, MEF, – deux cadres supérieurs et un adjoint chacun, pour un total de 15 participants</p> <p>Tous les niveaux de l'organisation (y compris les contractants)</p>	<p>1 à Abidjan</p> <p>pendant toute la durée d'exécution du Compact Côte d'Ivoire</p>
<p>Formation des entrepreneurs sélectionnés pendant les appels d'offres et le lancement des travaux afin de garantir une compréhension complète des normes de performance de la SFI et de son application dans la mise en œuvre du projet ATP.</p>	<p>Entrepreneurs et ingénieurs de supervision</p>	<p>approximativement six (6) sessions à Abidjan</p>

VI. PREPARATION ET REPONSE D'URGENCE

Un Plan de Préparation et de Réponse aux Situations d'Urgence (PPRSU) détaillé traitant de toutes ces composantes ci-dessous énumérées sera développé par l'A&E à partir de juin 2019 en tant que document autonome à ce SGES. L'objectif est de permettre au MCA- Côte d'Ivoire de pouvoir répondre aux situations accidentelles et d'urgence associées au projet, d'une manière appropriée pour prévenir et atténuer tout dommage aux personnes et/ou à l'environnement.

En élaborant le PPRSU, les éléments clés suivants seront pris en considération :

- Détermination des situations d'urgence suivant les projets ;
- Procédure spécifique en cas de catastrophes naturelles notamment les inondations ;

- Procédures spécifiques d'intervention en situations d'urgence ;
- Procédures spécifiques de secours et d'évacuation ;
- Procédures de communication en situation d'urgence ;
- Procédures d'exercice de préparation aux situations d'urgence ;
- Procédures d'examen périodique et de mise à jour des plans d'intervention en situation d'urgence ;
- Procédures pour l'utilisation d'équipements et d'installations d'urgence et leur examen pour assurer la fonctionnalité ;
- Programme de formation pour les interventions sur les premiers secours, les exercices d'urgence et désignation claire des responsabilités.

Dans la mise en œuvre de ses opérations et projets, tout le personnel, les consultants, les entreprises et les entités de mise en œuvre qui travaillent avec le MCA- Côte d'Ivoire sont tenus de veiller à la conformité au PPRSU et devraient savoir comment réagir dans les cas de situation d'urgence.

VII. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

Un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) détaillé, conforme aux directives environnementales du MCC incluant les normes de performance de la SFI, sera développé par le Consultant ESOC ATP et sera disponible sur la plateforme Web du MCA- Côte d'Ivoire en tant que document autonome à ce SGES, sera soumis et approuvé par le Directeur PES du MCA- Côte d'Ivoire.

Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux groupes vulnérables et aux populations autochtones si nécessaire. Les consultations et les activités d'engagement des parties prenantes devraient être pleinement conformes au Plan d'actions et d'inclusion genre.

VIII. MECANISMES DE REGLEMENT DES GRIEFS ET COMMUNICATION EXTERIEURE

Un mécanisme de règlement des griefs sera développé par le MCA- Côte d'Ivoire avant l'entrée en vigueur du programme Compact. Il comprendra :

- Les méthodes / mécanismes pour que les individus ou les organisations manifestent leur insatisfaction ou leur préoccupation concernant les activités ou les situations résultant des activités du projet. Cela peut comprendre des options verbales et écrites.
- Procédures pour les agents de projet ou les exécutants pour enregistrer et documenter les griefs.

- Mécanismes et critères pour que MCA- Côte d'Ivoire traite, considère et forme une opinion sur la validité des griefs reçus.
- Mécanismes internes pour répondre et des mesures visant à résoudre le problème qui a entraîné la formulation du grief.
- Mécanismes pour transmettre une réponse formelle aux parties externes (y compris la source émettrice des griefs).

Dans les cas où il est nécessaire de dialoguer davantage avec les groupes communautaires locaux, le MCA- Côte d'Ivoire ou les entités de mise en œuvre (au nom de MCA- Côte d'Ivoire) devraient respecter les mécanismes de règlement des conflits existants, y compris les institutions et procédures de droit et / ou d'administration locale, et / ou identifier tout renforcement requis de ces mécanismes.

Le MCA- Côte d'Ivoire développera et maintiendra un site Web qui comprendra une fenêtre sur les rapports des EIES, PGES, PAR et les rapports sur les sensibilisations réalisées. Un tel site Web permettra d'une part, aux personnes affectées de soumettre et d'examiner les rapports, et d'autre part l'accès du public aux informations sur la politique environnementale et sociale, les performances et les réussites du MCA- Côte d'Ivoire.

IX. SUIVI DE LA CONFORMITE, EVALUATION ET REPORTING

9.1 Programme de suivi et évaluation

Un programme de suivi et évaluation du SGES élaboré par la DPES sera mis en place par le MCA- Côte d'Ivoire avant l'entrée en vigueur du programme Compact pour :

- déterminer si les projets sont mis en œuvre conformément aux normes de performance ; et
- tirer des enseignements ; et
- identifier les possibilités d'amélioration continue. La responsabilité du suivi des activités des projets sera partagée entre l'équipe PES du MCA- Côte d'Ivoire, les consultants, les entrepreneurs et leurs sous-traitants et les entités de mise en œuvre.

Le programme de suivi comprendra :

- 1) Le suivi qui vise à s'assurer que les mesures d'atténuation contenues dans les PGES, les plans de santé et de sécurité et les PAR sont adéquates et efficaces. Il sera exécuté grâce à la sélection d'indicateurs de performance clés à suivre afin de connaître l'efficacité du SGES. Le suivi de la PES sera intégré à toutes les phases du cycle des projets (phase Conception - phase de construction - phase d'exploitation) :
- 2) La production de rapports avec la définition de leur format (contenu) et la fréquence de leur soumission au MCA- Côte d'Ivoire par les différents consultants et Contractants, ainsi que les rapports devant être fournis par le MCA- Côte d'Ivoire à l'autorité environnementale nationale (MINEDD/ANDE) et au MCC ;

- 3) Le contrôle sur le terrain (à travers des inspections, visites, audits, etc.) permettant sur la base des observations et constats de prendre les décisions et faire des recommandations pour des actions correctives nécessaires afin d'améliorer les performances environnementales et sociales et être conformes aux normes applicables;
- 4) L'évaluation des performances du programme de MCA- Côte d'Ivoire par rapport aux exigences du SGES, notamment les points faibles ou points de non-conformité dans la mise en œuvre des projets, à partir des résultats du suivi.

Au niveau du Projet ATP, le suivi et l'évaluation de la PES sont dirigés par le Directeur de la PES du MCA- Côte d'Ivoire, qui rassemble les informations sur la PES des projets et rapporte régulièrement ces informations consolidées au Directeur Exécutif ATP, qui rapporte à son tour au Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire.

Au cours de la phase de mise en œuvre, les performances du SGES seront :

- périodiquement évaluées et communiquées au Conseil d'administration du MCA- Côte d'Ivoire.
- évaluée chaque année par une partie externe en occurrence le Consultant ESOC.
- suivi par le personnel des projets affectés à la gestion environnementale et sociale avec un système de rapportage périodique à la DPES du MCA- Côte d'Ivoire.
Si des problèmes sont identifiés, le personnel des projets doit échanger avec le Directeur PES du MCA- Côte d'Ivoire pour des mesures correctives possibles afin de répondre aux lacunes.

Pour assurer ce programme de suivi, il reviendra au Directeur PES appuyé par le Consultant ESOC de :

- Identifier les indicateurs de suivis pertinents, sur la base des risques identifiés et des programmes de gestion ;
- Concevoir la base de données et planifier l'enregistrement des indicateurs prédéfinis ;
- S'assurer que tous les acteurs impliqués dans le suivi collectent périodiquement ces indicateurs, par des méthodes reconnues, pendant toutes les phases du compact ;
- Vérifier la qualité, la cohérence, la fiabilité et la pertinence de ces données; et
- Réviser le plan de suivi si nécessaire.

9.2 Révision du SGES

Le MCA- Côte d'Ivoire révisera périodiquement le SGES, en se basant sur les résultats de l'évaluation des performances environnementales et sociales durant toutes les phases du projet et au fur et à mesure que l'Ingénierie et les travaux progressent et que les résultats de la surveillance et du suivi environnemental sont pris en considération. La procédure de révision est décrite dans le tableau 8 ci-dessous:

Tableau 8 : procédure de révision du SGES

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
1. Titre	Procédure de révision du SGES
2. Code	Projet ATP- PO01
3. Nombre de pages	02
4. Définition	SGES : Ensemble de processus et de pratiques qui permet d'appliquer de manière systématique la politique E& S du MCA- Côte d'Ivoire pour lui permettre d'atteindre ses objectifs
5. Objectif	S'assurer de la prise en compte des nouveaux risques et impacts identifiés au cours des études
6. Contenu de la procédure	<p>1-La révision de l'ensemble du système aura lieu chaque trimestre la première année puis une fois par an les années suivantes. Les plans d'action, procédures, et autres documents associés au SGES auront lieu de manière plus rapprochée soit 3 à 6 mois ou selon la nécessité.</p> <p>2-Les éléments du SGES qui seront révisés périodiquement sont: (i) La politique environnementale, les objectifs et les engagements correspondants; (ii) Les procédures et les plans d'actions et (iii) Les rôles et responsabilités ;</p> <p>3- La révision de la politique, des objectifs et des engagements correspondants ne peut être déclenchée que si le Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire considère la politique comme irréaliste et non réalisable, ou ont été documenté avoir produit des impacts indésirables et donc ne reflétant pas les performances du MCA- Côte d'Ivoire. Cependant, tout changement de politique ne doit pas réduire ou diluer l'intention du Compact, et/ou ne doit, en aucun cas, violer les lois et règlements du Gouvernement de Côte d'Ivoire, les directives environnementales du MCC incluant les normes de performance de la SFI ;</p> <p>4-Le projet de modification de la politique environnementale et sociale ainsi que les objectifs et les justifications du changement ou la révision de la politique doit être soumis par le Directeur Général au Conseil d'administration. En outre, le Directeur Général doit obtenir la Non Objection du MCC. S'il est approuvé par le Conseil d'administration, le MCA- Côte d'Ivoire procédera à l'élaboration d'un nouvel énoncé de politique et d'un échéancier. La nouvelle politique sera présentée au conseil d'administration pour examen et commentaires ;</p> <p>5-Le Directeur de la PES doit examiner et déterminer s'il y a lieu de réviser les plans d'actions, les procédures, les rôles et les responsabilités ;</p>

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS					
	6-La révision des plans d’actions, des procédures, des rôles et responsabilités peut être déclenchée sur la base des non-conformités aux exigences du SGES identifiées à l’issue des vérifications et évaluations périodiques. Elles peuvent provenir de procédures lourdes, de répartition inadéquate ou inefficace des rôles et des responsabilités ou des exigences trop rigoureuses pour la portée ou le niveau des activités. Les révisions répondent aux suggestions ou aux demandes des parties impliquées dans la mise en œuvre du SGES.					
7. Documents de références	- SGES					
8. Etat d’avancement	Elaboré		Validé		En cours d’exécution	
	Oui /-X-/ Non /---/		Oui /---/ Non /-X-/		Oui /---/ Non /--X-/	
	Le : 22/05/2019		Le :		Le:	
9. Durée et période d’exécution	Préalables/jalons: SGES Validé, adopté et publié					
	Durée : toute la durée du programme Compact					
10. Suivi/Evaluation par la DPES	Indicateurs		Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire	

X. ANNEXE A : Identification des risques et des impacts au niveau des activités et sous-activités

Tableau 9 : risques, impacts, moyens de gestion et responsable de la Sous-activité (1) Boulevard du Port / Boulevard de Vridi / Boulevard de Petit Bassam

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux (NP 1)					
Projet de catégorie B	Impacts environnementaux et sociaux potentiels moins défavorables, spécifiques au site, peu ou pas irréversibles, et les mesures d'atténuation sont plus facilement accessibles.			EIES/PGES détaillé	A&E
				Plan d'engagement des parties prenantes	MCA-CI
				Plan d'engagement et de déplacement des camionneurs	MCA-CI
				Clause E/S	MCA-CI
Santé et sécurité des travailleurs (NP 2)					
Dangers physiques					
Glissades, trébuchements et chutes	Blessure (foules, fractures)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel Plan de réponse aux situations d'urgence	A&E
Chute de zones élevées	Blessure (fractures, traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs)	Blessure (traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Ecrasement, happement ou coincement par les éléments mobiles	Blessure ou décès de travailleurs (coupures, amputations traumatiques)	moyenne	2		
Utilisation insuffisante des équipements de protection individuelle et collective	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Exposition à des niveaux de bruit élevés	Perte de faculté auditive	moyenne	2		
Contact avec des fils électriques liés à la non maîtrise du réseau	Blessure ou décès de travailleurs (électrocution)	moyenne	2		
Risque d'explosion et/ou d'incendie liés à la non maîtrise du réseau souterrain de transport d'hydrocarbure	Blessure ou décès de travailleurs (brûlure)	moyenne	2		
Dangers chimiques					
Contact cutané, inhalation, ou ingestion de produits chimiques et/ou de déchets générés par le chantier	Blessure ou décès de travailleurs (irritation, intoxication, dommages aux organes internes)	mineure	3	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
				Plan de formation du personnel	
Inhalation de poussières et de gaz	Maladie ou décès de travailleurs (diminution de la capacité pulmonaire)	moyenne	2	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers biologiques					
Risque de propagation de maladie respiratoire	Maladie de travailleurs	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
				Plan de formation du personnel	
Absence d'installation de bien-être adéquate (ex.: points d'eau potable, toilettes, salle de bains) sur les bases vies et les bases industrielles	Maladie de travailleurs	moyenne	2	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers ergonomiques					
Mouvements répétitifs	Maladie de travailleurs (foulures et entorses des muscles et des tissus conjonctifs sources de douleur et de perte de fonction musculaire)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
Techniques de levage inappropriées pour des charges lourdes		moyenne	2	Plan de formation du personnel	
Position debout pendant des périodes prolongées		moyenne	2	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Emploi					
Absence de contrat, utilisation de contrats non compris par les travailleurs, ou utilisation de contrats dont les conditions sont différentes des conditions de travail réelles	Travail forcé	moyenne	2	Manuel des ressources humaines	ENTREPRENEUR

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Exploitation par les entrepreneurs de travailleurs temporaires, notamment déductions salariales illégales (par ex. commissions de recrutement.)	Travail forcé	moyenne	2	Clause E/S	MCA-CI
Salaires faibles ou insuffisants	Heures supplémentaires excessives et perpétuation du cycle de pauvreté pour les travailleurs (peut aussi déboucher sur le travail des enfants)	moyenne	2	Plan de gestion des risques de trafic de personnes (TIP)	A&E
Heures supplémentaires excessives	Fatigue des travailleurs ayant pour effet d'accroître les taux de blessure et de maladie	moyenne	2		
Exploitation des jeunes employés ou des apprentis	Travail des enfants	moyenne	2		
Absence de liberté d'association ou de mécanisme de règlement des griefs	Mauvais traitements des travailleurs qui n'ont aucun moyen de faire part de leurs préoccupations ou de soumettre leurs griefs	moyenne	2		
Harcèlement verbal et physique (sexuel, violence basée sur le genre),	Mécontentement et traumatisme des travailleurs	moyenne	2		
Environnement (NP 3)					
Rejet de polluants atmosphériques (émissions dans l'air) par les engins de chantier et les véhicules dans les embouteillages et la perturbation de la circulation	Pollution de l'air	majeure	1	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Rejet d'effluents liquides, déversement de produits pétroliers incluant le bitume et dangereux ou d'eaux usées contaminées dans le sol ou les eaux de surface ou traitement inadéquat des sols contaminés	Pollution des sols et eaux de surface	majeure	1	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E
Production de grandes quantités de déchets solides dans les bases vies et base industrielle, sur les sites de chantiers (débris de démolition, sols excédentaires, matières résiduelles inertes) et leur gestion inadéquate	Pollution des sols ainsi que des eaux de surface	moyenne	2	Plan de gestion des eaux usées	A&E
Gestion inadéquate des substances dangereuses	Contamination des terrains et des eaux se trouvant à proximité	majeure	1	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Niveau de bruit élevé ou excessif	Effets préjudiciables pour la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	moyenne	2	Plan de gestion des bruits, vibration	A&E
Risque d'inondation et d'érosion aux nouveaux exutoires de drainage	Inondation des chantiers et érosion des sols	mineure	1	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Santé, sécurité et sureté des communautés (NP 4)					
Rejets de polluants et de poussières dangereuses dans l'air ambiant	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	majeure	1	Plan de réponse aux situations d'urgence Plan communautaire de santé sécurité Plan de formation Plan de gestion des bruits et vibrations	A&E
Contamination des eaux de surface	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	majeure	1		
Exposition à des substances dangereuses	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Propagation de maladies comme les IST/VIH due à l'arrivée de nombreux travailleurs	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Augmentation des vecteurs de maladies (ex., moustiques, mouches, rongeurs) faute d'une gestion adéquate des déchets liquides et solides sur les bases-vies	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Bruit excessif, vibration des engins de chantiers	Impact négatif sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Circulation excessive ou non contrôlée à proximité de l'installation et dans les communautés à des moments inadéquats	Blessures/décès de membres de la communauté en raison d'accidents de la circulation	moyenne	2		
Risque d'accident avec les équipements de construction	Blessures/décès de membres de la communauté en raison de collision avec les équipements de construction	moyenne	2		
Risque d'accident au cours de la traversée des piétons	Blessures/décès de piétons	moyenne	2		
Risque de vol de matériau, d'outils et d'équipements	Vol de matériau, outils et équipements	moyenne	2		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Risque d'accident avec la circulation limitrophe	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Communauté hostile, tension sociale	Arrêt des travaux	moyenne	2	Plan social	A&E
Acquisition du foncier et réinstallation involontaire (NP 5)					
Risques de pertes d'activités commerciales détenues majoritairement par les populations vulnérables	Réinstallation de 514 Personnes Affectées par le Projet (PAPs) dont 145 déplacés économiquement de façon temporaire et 369 déplacés économiquement de façon permanente (surtout des petits commerces et vendeurs informels)	majeure	1	Plan d'action de réinstallation/Plan d'action de restauration des moyens de subsistance	A&E
	Risque d'augmentation du nombre de PAPs du fait des projets d'autres bailleurs à proximité	majeure	1		
Risque d'éviction forcée dans la recherche des sites de base vie et base opérationnelle	Risque d'augmentation du nombre de PAPs	majeure	1	Plan de prévention de l'éviction forcée	MCA- Côte d'Ivoire
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes (NP 6)					
La zone de projet est fortement urbanisé (habitat modifié) sans richesse biologique	Pas d'impact significatif sur la biodiversité	mineure	3		ESOC ATP
Peuples autochtones (NP 7)					
Du fait de la définition de Peuple autochtone qui peut signifier minorité ethnique autochtone ou aborigène ou tribu montagnarde ou nation minoritaire ou tribu classée ou première nation ou groupe tribal	Si présence de peuple autochtone, le projet peut avoir un impact significatif sur les communautés de peuple autochtone	mineure	3	Memo sur la présence de peuple autochtone dans la zone d'influence du projet	ESOC ATP
Patrimoine culturel (NP 8)					
Risque de découverte de vestige de patrimoine culturel au cours des travaux de construction ou de réinstallation pendant les fouilles	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non	moyenne	2	Elaboration d'une procédure de découverte fortuite	A&E

Tableau 10 : Risques, impacts potentiels, moyens de gestion et responsable de la sous activité (2) Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE)

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	Gravité	Priorité	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux (PS 1)					
Projet de catégorie B	Impacts environnementaux et sociaux potentiels moins défavorables, spécifiques au site, peu ou pas irréversibles, et les mesures d'atténuation sont plus facilement accessibles.			EIES/PGES détaillé	A&E
				Plan d'engagement des parties prenantes	MCA-CI
				Clause E/S	MCA-CI
Santé et sécurité des travailleurs (PS 2)					
Dangers physiques					
Glissades, trébuchements et chutes	Blessure (foulures, fractures)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel Plan de réponse aux situations d'urgence	A&E
Chute de zones élevées	Blessure (fractures, traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs)	Blessure (traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Ecrasement, happement ou coincement par les éléments mobiles	Blessure ou décès de travailleurs (coupures, amputations traumatiques)	moyenne	2		
Utilisation insuffisante des équipements de protection individuelle et collective	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Exposition à des niveaux de bruit élevés	Perte de faculté auditive	moyenne	2		
Contact avec des fils électriques liés à la non maîtrise du réseau	Blessure ou décès de travailleurs (électrocution)	moyenne	2		
Risque d'explosion et/ou d'incendie liés à la non maîtrise du réseau d'hydrocarbure	Blessure ou décès de travailleurs (brûlure)	moyenne	2		
Dangers chimiques					

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	Gravité	Priorité	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Contact cutané, inhalation, ou ingestion de produits chimiques et/ou de déchets générés par le chantier	Blessure ou décès de travailleurs (irritation, intoxication, dommages aux organes internes)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel	A&E
Inhalation de poussières et de gaz	Maladie ou décès de travailleurs (diminution de la capacité pulmonaire)	mineure	3	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers biologiques					
Risque de propagation de maladie respiratoire	Maladie de travailleurs	mineure	3	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel	A&E
Absence d'installation de bien-être adéquate (ex.: points d'eau potable, toilettes, salle de bains) sur les bases vies et bases industrielles	Maladie de travailleurs	mineure	3	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers ergonomiques					
Mouvements répétitifs	Maladie de travailleurs (foules et entorses des muscles et des tissus conjonctifs sources de douleur et de perte de fonction musculaire)	mineure	3	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
Techniques de levage inappropriées pour des charges lourdes		mineure	3	Plan de formation du personnel	
Position debout pendant des périodes prolongées		mineure	3	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Emploi					
Absence de contrat, utilisation de contrats non compris par les travailleurs, ou utilisation de contrats dont les conditions sont différentes des conditions de travail réelles	Travail forcé	moyenne	2	Manuel des ressources humaines Clause E/S	ENTREPRENEUR MCA-CI
Exploitation par les entrepreneurs de travailleurs temporaires, notamment déductions salariales illégales (par ex. commissions de recrutement.)	Travail forcé	moyenne	2	Plan de gestion des risques de trafic de personnes (TIP)	A&E

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	Gravité	Priorité	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Salaires faibles ou insuffisants	Heures supplémentaires excessives et perpétuation du cycle de pauvreté pour les travailleurs (peut aussi déboucher sur le travail des enfants)	moyenne	2		
Heures supplémentaires excessives	Fatigue des travailleurs ayant pour effet d'accroître les taux de blessure et de maladie	moyenne	2		
Exploitation des jeunes employés ou des apprentis	Travail des enfants	moyenne	2		
Absence de liberté d'association ou de mécanisme de règlement des griefs	Mauvais traitements des travailleurs qui n'ont aucun moyen de faire part de leurs préoccupations ou de soumettre leurs griefs	moyenne	2		
Harcèlement verbal et physique (sexuel, violence basée sur le genre)	Mécontentement et traumatisme des travailleurs	moyenne	2		
Environnement (PS 3)					
Rejet de polluants atmosphériques (émissions dans l'air) par les engins de chantier et les véhicules dans les embouteillages et la perturbation de la circulation	Pollution de l'air	majeure	1	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Rejet d'effluents liquides, déversement de produits pétroliers incluant le bitume et dangereux ou d'eaux usées contaminées dans le sol ou les eaux de surface ou traitement inadéquat des sols contaminés	Pollution des sols et eaux de surface	majeure	1	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E
Production de grandes quantités de déchets solides dans les bases vies et base industrielle, sur les sites de chantiers (débris de démolition, sols excédentaires, matières résiduelles inertes) et leur gestion inadéquate	Pollution des sols ainsi que des eaux de surface	moyenne	2	Plan de gestion des eaux usées	A&E
Gestion inadéquate des substances dangereuses	Contamination des terrains et des eaux se trouvant à proximité	moyenne	2	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	Gravité	Priorité	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Niveau de bruit élevé ou excessif	Effets préjudiciables pour la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	moyenne	2	Plan de gestion des bruits, vibration	A&E
Risque d'inondation et d'érosion aux nouveaux exutoires de drainage	Inondation des chantiers et érosion des sols	moyenne	2	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Santé, sécurité et sureté des communautés (PS 4)					
Rejets de polluants et de poussières dangereuses dans l'air ambiant	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	majeure	1	Plan de réponse aux situations d'urgence Plan communautaire de santé sécurité Plan de formation Plan de gestion des bruits et vibrations	A&E
Contamination des eaux de surface	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	mineure	3		
Exposition à des substances dangereuses	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Propagation de maladies comme les IST/VIH due à l'arrivée de nombreux travailleurs	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	majeure	1		
Augmentation des vecteurs de maladies (ex., moustiques, mouches, rongeurs) faute d'une gestion adéquate des déchets liquides et solides sur les bases-vies	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Bruit excessif, vibration des engins de chantiers	Impact négatif sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Circulation excessive ou non contrôlée à proximité de l'installation et dans les communautés à des moments inadéquats	Blessures/décès de membres de la communauté en raison d'accidents de la circulation	moyenne	2		
Risque d'accident avec les équipements de construction	Blessures/décès de membres de la communauté en raison de collision avec les équipements de construction	moyenne	2		
Risque d'accident au cours de la traversée des piétons	Blessures/décès de piétons	moyenne	2		
Risque de vol de matériau, d'outils et d'équipements	Vol de matériau, outils et équipements	moyenne	2		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	Gravité	Priorité	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Risque d'accident avec la circulation limitrophe	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Communauté hostile, tension sociale	Arrêt des travaux	moyenne	2	Plan social	A&E
Acquisition du foncier et réinstallation involontaire (PS 5)					
Risques de pertes d'activités commerciales détenues majoritairement par les populations vulnérables	Réinstallation de 1839 Personnes Affectées par le Projet (PAPs) dont 1244 déplacés économiquement de façon temporaire et 595 déplacés économiquement de façon permanente (surtout des petits commerces et vendeurs informels)	majeure	1	Plan d'action de réinstallation/Plan d'action de restauration des moyens de subsistance	A&E
	Risque d'augmentation du nombre de PAPs du fait des projets d'autres bailleurs à proximité	moyenne	2		
Risque d'éviction forcée dans la recherche des sites de base vie et base opérationnelle	Risque d'augmentation du nombre de PAPs	moyenne	2	Plan de prévention de l'éviction forcée	MCA- Côte d'Ivoire
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes (PS 6)					
La zone de projet est fortement urbanisé (habitat modifié) sans richesse biologique	Pas d'impact significatif sur la biodiversité	mineure	3		
Peuples autochtones (PS 7)					
Du fait de la définition de Peuple autochtone qui peut signifier minorité ethnique autochtone ou aborigène ou tribu montagnarde ou nation minoritaire ou tribu classée ou première nation ou groupe tribal	Si présence de peuple autochtone, le projet peut avoir un impact significatif sur les communautés de peuple autochtone	moyenne	2	Memo sur la présence de peuple autochtone dans la zone d'influence du projet	ESOC ATP
Patrimoine culturel (PS 8)					
Risque de découverte d'artéfact de patrimoine culturel au cours des travaux de construction ou de réinstallation en remuant les sols	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non	moyenne	2	Elaboration d'une procédure de découverte fortuite	A&E

Tableau 11: Risques, impacts, moyens de gestion et responsable de la sous activité (3) : Boulevard de la Paix

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux (PS 1)					
Projet de catégorie B	Impacts environnementaux et sociaux potentiels moins défavorables, spécifiques au site, peu ou pas irréversibles, et les mesures d'atténuation sont plus facilement accessibles.			EIES/PGES détaillé	A&E
				Plan d'engagement des parties prenantes	MCA-CI
				Clause E/S	MCA-CI
Santé et sécurité des travailleurs (PS 2)					
Dangers physiques					
Glissades, trébuchements et chutes	Blessure (foules, fractures) ou décès de travailleurs	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel Plan de réponse aux situations d'urgence	A&E
Chute de zones élevées	Blessure (fractures, traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs)	Blessure (traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Ecrasement, happement ou coincement par les éléments mobiles	Blessure ou décès de travailleurs (coupures, amputations traumatiques)	moyenne	2		
Utilisation insuffisante des équipements de protection individuelle et collective	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Exposition à des niveaux de bruit élevés	Perte de faculté auditive	moyenne	2		
Contact avec des fils électriques liés à la non maîtrise du réseau	Blessure ou décès de travailleurs (électrocution)	moyenne	2		
Risque d'explosion et/ou d'incendie liés à la non maîtrise du réseau d'hydrocarbure	Blessure ou décès de travailleurs (brûlure)	moyenne	2		
Dangers chimiques					
Contact cutané, inhalation, ou ingestion de produits chimiques et/ou de déchets générés par le chantier	Blessure ou décès de travailleurs (irritation, intoxication, dommages aux organes internes)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel Plan de réponse aux situations d'urgence	A&E
Inhalation de poussières et de gaz	Maladie ou décès de travailleurs (diminution de la capacité pulmonaire)	majeure	1		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Dangers biologiques					
Risque de propagation de maladie respiratoire	Maladie de travailleurs	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel	A&E
Absence d'installation de bien-être adéquate (ex.: points d'eau potable, toilettes, salle de bains) sur les bases vies et bases industrielles	Maladie de travailleurs	moyenne	2	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers ergonomiques					
Mouvements répétitifs	Maladie de travailleurs (foules et entorses des muscles et des tissus conjonctifs sources de douleur et de perte de fonction musculaire)	mineure	3	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
Techniques de levage inappropriées pour des charges lourdes		mineure	3	Plan de formation du personnel	
Position debout pendant des périodes prolongées		mineure	3	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Emploi					
Absence de contrat, utilisation de contrats non compris par les travailleurs, ou utilisation de contrats dont les conditions sont différentes des conditions de travail réelles	Travail forcé	moyenne	2	Manuel des ressources humaines Clause E/S	ENTREPRENEUR MCA-CI
Exploitation par les entrepreneurs de travailleurs temporaires, notamment déductions salariales illégales (par ex. commissions de recrutement,)	Travail forcé	moyenne	2	Plan de gestion des risques de trafic de personnes (TIP)	A&E
Salaires faibles ou insuffisants	Heures supplémentaires excessives et perpétuation du cycle de pauvreté pour les travailleurs (peut aussi déboucher sur le travail des enfants)	moyenne	2		
Heures supplémentaires excessives	Fatigue des travailleurs ayant pour effet d'accroître les taux de blessure et de maladie	moyenne	2		
Exploitation des jeunes employés ou des apprentis	Travail des enfants	moyenne	2		
Absence de liberté d'association ou de mécanisme de règlement des griefs	Mauvais traitements des travailleurs qui n'ont aucun moyen de faire part de leurs préoccupations ou de soumettre leurs griefs	moyenne	2		
Harcèlement verbal et physique (sexuel, violence basée sur le genre)	Mécontentement et traumatisme des travailleurs				

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Environnement (PS 3)					
Rejet de polluants atmosphériques (émissions dans l'air) par les engins de chantier et les véhicules dans les embouteillages et la perturbation de la circulation	Pollution de l'air	majeure	1	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Rejet d'effluents liquides, déversement de produits pétroliers incluant le bitume et dangereux ou d'eaux usées contaminées dans le sol ou les eaux de surface ou traitement inadéquat des sols contaminés	Pollution des sols et eaux de surface	moyenne	2	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E
Production de grandes quantités de déchets solides dans les bases vies et base industrielle, sur les sites de chantiers (débris de démolition, sols excédentaires, matières résiduelles inertes) et leur gestion inadéquate	Pollution des sols ainsi que des eaux de surface	moyenne	2	Plan de gestion des eaux usées	A&E
Gestion inadéquate des substances dangereuses	Contamination des terrains et des eaux se trouvant à proximité	moyenne	2	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E
Niveau de bruit élevé ou excessif	Effets préjudiciables pour la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	moyenne	2	Plan de gestion des bruits, vibration	A&E
Risque d'inondation et d'érosion aux nouveaux exutoires de drainage	Inondation des chantiers et érosion des sols	moyenne	2	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Santé, sécurité et sureté des communautés (PS 4)					
Rejets de polluants et de poussières dangereuses dans l'air ambiant	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	majeure	1	Plan de réponse aux situations d'urgence	A&E
Contamination des eaux de surface	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2	Plan communautaire de santé sécurité	
Exposition à des substances dangereuses	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2	Plan de formation	
Propagation de maladies comme les IST/VIH due à l'arrivée de nombreux travailleurs	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	majeure	1	Plan de gestion des bruits et vibrations	
Augmentation des vecteurs de maladies (ex., moustiques, mouches, rongeurs) faute d'une gestion adéquate des déchets liquides et solides sur les bases-vies	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Bruit excessif, vibration des engins de chantiers	Impact négatif sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Circulation excessive ou non contrôlée à proximité de l'installation et dans les communautés à des moments inadéquats	Blessures/décès de membres de la communauté en raison d'accidents de la circulation	moyenne	2		
Risque d'accident avec les équipements de construction	Blessures/décès de membres de la communauté en raison de collision avec les équipements de construction	moyenne	2		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Risque d'accident au cours de la traversée des piétons	Blessures/décès de piétons	moyenne	2		
Risque de vol de matériau, d'outils et d'équipements	Vol de matériau, outils et équipements	moyenne	2		
Risque d'accident avec la circulation limitrophe	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Communauté hostile, tension sociale	Arrêt des travaux	moyenne	2	Plan social	A&E
Acquisition du foncier et réinstallation involontaire (PS 5)					
Risques de pertes d'activités commerciales détenues majoritairement par les populations vulnérables	Réinstallation de 759 Personnes Affectées par le Projet (PAPs) dont 356 déplacés économiquement de façon temporaire et 403 déplacés économiquement de façon permanente (surtout des petits commerces et vendeurs informels)	majeure	1	Plan d'action de réinstallation/Plan d'action de restauration des moyens de subsistance	A&E
	Risque d'augmentation du nombre de PAPs du fait des projets d'autres bailleurs à proximité	moyenne	2		
Risque d'éviction forcée dans la recherche des sites de base vie et base opérationnelle	Risque d'augmentation du nombre de PAPs	moyenne	2	Plan de prévention de l'éviction forcée	MCA- Côte d'Ivoire
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes (PS 6)					
La zone de projet est fortement urbanisé (habitat modifié) sans richesse biologique	Pas d'impact significatif sur la biodiversité	mineure	3		
Peuples autochtones (PS 7)					
Du fait de la définition de Peuple autochtone qui peut signifier minorité ethnique autochtone ou aborigène ou tribu montagnarde ou nation minoritaire ou tribu classée ou première nation ou groupe tribal	Si présence de peuple autochtone, le projet peut avoir un impact significatif sur les communautés de peuple autochtone	moyenne	2	Memo sur la présence de peuple autochtone dans la zone d'influence du projet	ESOC ATP
Patrimoine culturel (PS 8)					
Risque de découverte de vestige de patrimoine culturel au cours des travaux de construction ou de réinstallation en remuant les sols	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non	mineure	3	Elaboration d'une procédure de découverte fortuite	A&E

Tableau 12 : Risques, impacts, moyens de gestion et responsable de la sous activité (4) : Voie express de Yopougon

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux (PS 1)					
Projet de catégorie B	Impacts environnementaux et sociaux potentiels moins défavorables, spécifiques au site, peu ou pas irréversibles, et les mesures d'atténuation sont plus facilement accessibles.			EIES/PGES détaillé	A&E
				Plan d'engagement des parties prenantes	MCA-CI
				Clause E/S	MCA-CI
Santé et sécurité des travailleurs (PS 2)					
Dangers physiques					
Glissades, trébuchements	Blessure (foules, fractures) ou décès de travailleurs	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs Plan de formation du personnel Plan de réponse aux situations d'urgence	A&E
Chute de zones élevées	Blessure (fractures, traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Collision avec des équipements mobiles (ex., grues, véhicules, chariots élévateurs)	Blessure (traumatisme) ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Ecrasement, happement ou coincement par les éléments mobiles	Blessure ou décès de travailleurs (coupures, amputations traumatiques)	moyenne	2		
Utilisation insuffisante des équipements de protection individuelle et collective	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Exposition à des niveaux de bruit élevés	Perte de faculté auditive	moyenne	2		
Contact avec des fils électriques liés à la non maîtrise du réseau	Blessure ou décès de travailleurs (électrocution)	moyenne	2		
Risque d'explosion et/ou d'incendie liés à la non maîtrise du réseau d'hydrocarbure	Blessure ou décès de travailleurs (brûlure)	moyenne	2		
Dangers chimiques					

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Contact cutané, inhalation, ou ingestion de produits chimiques et/ou de déchets générés par le chantier	Blessure ou décès de travailleurs (irritation, intoxication, dommages aux organes internes)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
				Plan de formation du personnel	
Inhalation de poussières et de gaz	Maladie ou décès de travailleurs (diminution de la capacité pulmonaire)	majeure	1	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers biologiques					
Risque de propagation de maladie respiratoire	Maladie de travailleurs	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
				Plan de formation du personnel	
Absence d'installation de bien-être adéquate (ex.: points d'eau potable, toilettes, salle de bains) sur les bases vies et bases industrielles	Maladie de travailleurs	moyenne	2	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Dangers ergonomiques					
Mouvements répétitifs	Maladie de travailleurs (foules et entorses des muscles et des tissus conjonctifs sources de douleur et de perte de fonction musculaire)	moyenne	2	Plan de santé et sécurité des travailleurs	A&E
Techniques de levage inappropriées pour des charges lourdes		moyenne	2	Plan de formation du personnel	
Position debout pendant des périodes prolongées		moyenne	2	Plan de réponse aux situations d'urgence	
Emploi					

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Absence de contrat, utilisation de contrats non compris par les travailleurs, ou utilisation de contrats dont les conditions sont différentes des conditions de travail réelles	Travail forcé	moyenne	2	Manuel des ressources humaines	ENTREPRENEUR
				Clause E/S	MCA-CI
Exploitation par les entrepreneurs de travailleurs temporaires, notamment déductions salariales illégales (par ex. commissions de recrutement,)	Travail forcé	moyenne	2	Plan de gestion des risques de trafic de personnes (TIP)	A&E
Salaires faibles ou insuffisants	Heures supplémentaires excessives et perpétuation du cycle de pauvreté pour les travailleurs (peut aussi déboucher sur le travail des enfants)	moyenne	2		
Heures supplémentaires excessives	Fatigue des travailleurs ayant pour effet d'accroître les taux de blessure et de maladie	moyenne	2		
Exploitation des jeunes employés ou des apprentis	Travail des enfants	mineure	2		
Absence de liberté d'association ou de mécanisme de règlement des griefs	Mauvais traitements des travailleurs qui n'ont aucun moyen de faire part de leurs préoccupations ou de soumettre leurs griefs	moyenne	2		
Harcèlement verbal et physique (sexuel, violence	Mécontentement et traumatisme	moyenne	2		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
basée sur le genre)	des travailleurs				
Environnement (PS 3)					
Rejet de polluants atmosphériques (émissions dans l'air) par les engins de chantier et les véhicules dans les embouteillages et la perturbation de la circulation	Pollution de l'air	majeure	1	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Rejet d'effluents liquides, déversement de produits pétroliers incluant le bitume et dangereux ou d'eaux usées contaminées dans le sol ou les eaux de surface ou traitement inadéquat des sols contaminés	Pollution des sols et eaux de surface	moyenne	2	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E
Production de grandes quantités de déchets solides dans les bases vies et base industrielle, sur les sites de chantiers (débris de démolition, sols excédentaires, matières résiduelles inertes) et leur gestion inadéquate	Pollution des sols ainsi que des eaux de surface	moyenne	2	Plan de gestion des eaux usées	A&E
Gestion inadéquate des substances dangereuses	Contamination des terrains et des eaux se trouvant à proximité	moyenne	2	Plan de gestion des déchets et produits chimiques	A&E
Niveau de bruit élevé ou excessif	Effets préjudiciables pour la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	moyenne	2	Plan de gestion des bruits, vibration	A&E
Risque d'inondation et d'érosion aux nouveaux exutoires de drainage	Inondation des chantiers et érosion des sols	moyenne	2	Analyse stratégique sur les changements climatiques	ESOC ATP
Santé, sécurité et sureté des communautés (PS 4)					
Rejets de polluants et de poussières dangereuses dans l'air ambiant	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines et des usagers du boulevard	majeure	1	Plan de réponse aux situations d'urgence Plan communautaire de santé sécurité Plan de formation Plan de gestion des bruits et vibrations	A&E
Contamination des eaux de surface	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Exposition à des substances dangereuses	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Propagation de maladies comme les IST/VIH due à l'arrivée de nombreux travailleurs	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	majeure	1		
Augmentation des vecteurs de maladies (ex., moustiques, mouches, rongeurs) faute d'une gestion adéquate des déchets liquides et solides sur les bases-vies	Effets préjudiciables sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Bruit excessif, vibration des engins de chantiers	Impact négatif sur la santé des populations riveraines	moyenne	2		
Circulation excessive ou non contrôlée à proximité de l'installation et dans les communautés à des moments inadéquats	Blessures/décès de membres de la communauté en raison d'accidents de la circulation	moyenne	2		
Risque d'accident avec les équipements de construction	Blessures/décès de membres de la communauté en raison de collision avec les équipements de construction	moyenne	2		
Risque d'accident au cours de la traversée des piétons	Blessures/décès de piétons	moyenne	2		
Risque de vol de matériau, d'outils et d'équipements	Vol de matériau, outils et équipements	moyenne	2		
Risque d'accident avec la circulation limitrophe	Blessure ou décès de travailleurs	moyenne	2		
Communauté hostile, tension sociale	Arrêt des travaux	moyenne	2		
Acquisition du foncier et réinstallation involontaire (PS 5)					
Risques de pertes d'activités commerciales détenues majoritairement par les populations vulnérables	Réinstallation de 859 Personnes Affectées par le Projet (PAPs) dont 529 déplacés économiquement de façon temporaire et 330 déplacés économiquement de façon permanente (surtout des petits commerces et vendeurs informels)	majeure	1	Plan d'action de réinstallation/Plan d'action de restauration des moyens de subsistance	A&E
	Risque d'augmentation du nombre de PAPs du fait des projets d'autres bailleurs à proximité	majeure	1		
Risque d'éviction forcée dans la recherche des sites de base vie et base opérationnelle	Risque d'augmentation du nombre de PAPs	majeure	1	Plan de prévention de l'éviction forcée	MCA- Côte d'Ivoire
Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes (PS 6)					
La zone de projet est fortement urbanisé (habitat modifié) sans richesse biologique	Pas d'impact significatif sur la biodiversité	mineure	3		
Peuples autochtones (PS 7)					

RISQUES	IMPACTS POTENTIELS	GRAVITE	PRIORITE	MOYENS DE GESTION E/S PLANIFIES	RESPONSABLE
Du fait de la définition de Peuple autochtone qui peut signifier minorité ethnique autochtone ou aborigène ou tribu montagnarde ou nation minoritaire ou tribu classée ou première nation ou groupe tribal	Si présence de peuple autochtone, le projet peut avoir un impact significatif sur les communautés de peuple autochtone	mineure	3	Memo sur la présence de peuple autochtone dans la zone d'influence du projet	ESOC ATP
Patrimoine culturel (PS 8)					
Risque de découverte de vestige de patrimoine culturel au cours des travaux de construction ou de réinstallation en remuant les sols	Perte de patrimoine culturel reproductible ou non	mineure	3	Elaboration d'une procédure de découverte fortuite	A&E

XI. ANNEXE B : Procédure de réponse aux situations d'urgence

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
1. Titre	Procédure de réponse aux situations d'urgence
2. Code	Projet ATP- PO02
3. Nombre de pages	03
4. Définition	Urgence : Situation qui constitue une menace immédiate de (i) blessures et atteintes à la santé, (ii) de fatalités (iii) de dommages à la propriété, (iv) de dommages à l'environnement.
5. Objectif	Cette procédure d'intervention en cas d'urgence décrit les étapes à suivre pour gérer les cas de situation d'urgence qui pourraient survenir dans l'exécution du Projet ATP afin de minimiser les risques de blessures, d'atteinte à la santé, de fatalité et de dommages à l'environnement.
6. Responsabilité et autorité	<p>Cette procédure incombe au Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire ou à son représentant. Le DEPATP fait rapport au Directeur Général sur les questions liées à la préparation aux situations d'urgence et dispose d'une totale autorité de direction des opérations au sein du MCA- Côte d'Ivoire en cas de situation d'urgence. En l'absence du DEPATP, ces autorités reviennent au DPES.</p> <p>Le DPES a l'initiative de la révision de cette procédure au moins une fois par an. Il s'assure que chacun est conscient de ses responsabilités telles que définies dans cette procédure, planifie et donne régulièrement des formations, programme et organise régulièrement des exercices de simulation, analyse les résultats des exercices et prend les mesures appropriées. Il veille à ce que les autorités publiques (pompiers notamment) participent à la formation pour mieux assurer leurs fonctions en cas d'urgence. Il s'assure que le matériel de détection d'incendie, d'alarme et d'intervention requis est présent dans les locaux du MCA- Côte d'Ivoire et qu'il est en état de fonctionnement. Il doit prévoir l'entretien de l'équipement d'urgence par un entrepreneur agréé. Il effectue un comptage du personnel rassemblé aux points de rassemblement en cas d'urgence au bureau.</p> <p>L'Ingénieur de Supervision rappelle régulièrement à l'entrepreneur ses responsabilités en cas d'urgence.</p> <p>Tous les travailleurs des entreprises doivent participer aux exercices de simulation. Ils doivent informer immédiatement le Chef du chantier qui lui à son tour informe l'ingénieur de supervision et le DEPATP du MCA- Côte d'Ivoire en cas d'urgence.</p>
7. Contenu de la procédure	<p>A. Généralités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les cas d'urgence peuvent survenir au cours des opérations internes au MCA- Côte d'Ivoire notamment au bureau, pendant les visites de site du personnel du MCA- Côte d'Ivoire et ainsi que sur les sites des travaux. 2. Les cas d'urgence au cours des opérations internes au MCA- Côte d'Ivoire peuvent provenir (i) des électrocutions, (ii) des urgences médicales, (iii) des incendies et (iv) des accidents de la circulation au cours des déplacements. 3. Sur les sites des travaux, les cas d'urgence peuvent provenir (i) des déversements accidentels de produits dangereux, (ii) des explosions/incendies, (iii) des chutes et (iv) des électrocutions <p>B. En cas d'électrocution au bureau</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Si le patient a des difficultés à respirer ou des symptômes d'éroulement, <ul style="list-style-type: none"> - Fournir de l'oxygène en pratiquant la respiration artificielle avec un respirateur ou le bouche à bouche. 5. Evacuer le patient à l'hôpital le plus proche pour recevoir les soins appropriés. <p>C. En cas d'urgence médicale au bureau</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Utiliser la trousse de secours disponible au bureau pour les premiers soins. 7. Evacuer le patient à l'hôpital le plus proche pour recevoir les soins appropriés. <p>D. En cas d'incendie</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Alerte <ol style="list-style-type: none"> 8. La règle cardinale dans la lutte contre l'incendie est de préserver la vie, puis la propriété. 9. La personne qui découvre le feu doit faire appel à une assistance interne immédiatement après la découverte du feu.

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
	<p>Ne pas entrer dans une pièce ou le bâtiment en feu sans l'aide d'une autre personne qualifiée. Alerter immédiatement les autres employés.</p> <p>10. Déterminez si le feu peut être éteint dans un délai approprié avec l'équipement portable dans le bâtiment. Si l'équipement est suffisant, utilisez-le pour éteindre le feu. Sinon, appelez les pompiers, activez l'alarme et évacuez le bâtiment.</p> <p>11. Les informations à donner sont d'indiquer le lieu et la nature exacts de l'incendie.</p> <p>12. La personne qui découvre le feu doit informer le Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire ou son représentant.</p> <p>13. Dès que le service technique du bâtiment est informé, l'électricien doit couper l'alimentation électrique de la zone touchée, ramener les ascenseurs au niveau du sol et fournir un éclairage de secours si un éclairage supplémentaire est requis pour la lutte contre l'incendie ou l'évacuation.</p> <p style="text-align: center;">b. Evacuations du bâtiment</p> <p>14. Lorsque l'évacuation du bâtiment est nécessaire, tout le personnel part par la sortie la plus proche ou comme conseillé. Assurez-vous que les voies de sortie peuvent être utilisées en cas d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermez mais ne verrouillez pas les portes derrière vous lorsque vous quittez le bâtiment. - Le personnel et les visiteurs doivent se rassembler au point de rassemblement désigné dans une zone sécurisée au vent de fumée ou de gaz toxiques et ne pas gêner les véhicules ou services d'urgence à leur arrivée. - Effectuez un décompte de tous le personnel employés et visiteurs. - Le personnel du MCA- Côte d'Ivoire ne doit pas rentrer dans le bâtiment évacué tant qu'il n'a pas reçu l'ordre du Directeur Exécutif du Projet ATP d'y retourner ; - Seul le personnel formé et compétent équipé des équipements de protection individuelle appropriés peut effectuer les opérations de sauvetage requises pour un employé / visiteur pris au piège. <p style="text-align: center;">c. premiers soins</p> <p>15. Les premiers secours fournissent le traitement immédiat nécessaire (blessures mineures avec la trousse de premiers soins) et transportez le patient à l'hôpital le plus proche.</p> <p>16. Les premiers soins à administrer pour les blessures d'incendie et les brûlures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacez le patient à l'air frais. - Éloignez le patient de la chaleur et du feu. - Ne pas permettre l'entassement autour du patient. - Enlevez ou coupez les vêtements des parties du corps touché. - Ouvrir les boutons et desserrer les vêtements. - Versez de l'eau glacée sur les parties touchées. - Appliquez n'importe quelle crème antiseptique. <p>17. Les cas d'asphyxie : Si le patient a des difficultés à respirer ou des symptômes d'écroulement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir de l'oxygène en pratiquant la respiration artificielle avec un respirateur ou le bouche à bouche. <p>18. Evacuer le patient à l'hôpital le plus proche pour recevoir les soins.</p> <p>19. Les cas de choc: Si le patient transpire ou a le pouls bas et le corps froid,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvrez la victime avec une couverture. (Ne touchez pas les parties brûlées.) - Assurez-vous que la victime reste allongée. - Élevez les pieds si vous ne soupçonnez pas de blessure à la tête ou au cou ou de fracture de la jambe. - Obtenez de l'aide médicale. - Surveiller les signes vitaux. - Prévenir la perte de température corporelle. - Emmenez le patient à l'hôpital immédiatement.

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS												
	<p>E. En cas d'accident de la circulation</p> <p>20. Appelez les pompiers Utiliser la trousse de secours disponible dans la voiture pour les premiers soins.</p> <p>21. Evacuer le patient à l'hôpital le plus proche pour recevoir les soins appropriés ;</p> <p>22. Informer le Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire ou son représentant ;</p> <p>F. Déversement accidentels de produits dangereux</p> <p>Les modalités entourant la réponse aux situations d'urgence dues au déversement accidentel de produits et déchets dangereux sont indiquées dans la procédure Projet ATP PO-06 «Procédure d'urgence en cas de déversement accidentel de produits et déchets dangereux».</p>												
8. Documents de références	- SGES												
9. Etat d'avancement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Elaboré</th> <th>Validé</th> <th>En cours d'exécution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oui /-X-/ Non /---/</td> <td>Oui /---/ Non /-X-/</td> <td>Oui /---/ Non /-X- /</td> </tr> <tr> <td>Le : 22/05/2019</td> <td>Le :</td> <td>Le:</td> </tr> </tbody> </table>	Elaboré	Validé	En cours d'exécution	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/	Oui /---/ Non /-X- /	Le : 22/05/2019	Le :	Le:			
	Elaboré	Validé	En cours d'exécution										
	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/	Oui /---/ Non /-X- /										
Le : 22/05/2019	Le :	Le:											
10. Durée et période d'exécution	<p>Préalables/jalons: SGES Validé, adopté et publié</p> <p>Durée : toute la durée du programme Compact</p>												
11. Suivi/Evaluation par la DPES	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs</th> <th>Fréquence</th> <th>Responsable de suivi</th> <th>Destinataire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire								
	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire									

XII. ANNEXE C : Procédure de rapportage des accidents/incidents et actions correctives

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS		
1. Titre	Procédure de reporting des accidents/incidents et actions correctives		
2. Code	Projet TP- PO03		
3. Nombre de pages	03		
4. Définition			
5. Objectif	Cette procédure a pour objectif de fournir les différentes étapes de l'élaboration et de l'enregistrement des rapports d'accidents/incidents survenus et le suivi des actions correctives prises.		
6. Responsabilité et autorité	Le DPES reçoit les rapports, les enregistre et assure le suivi des actions correctives prises. ESOC ATP		
7. Contenu de la procédure	<ol style="list-style-type: none"> 1. En règle générale, un rapport d'incident/d'accident écrit est élaboré par l'entrepreneur et soumis au MCA- Côte d'Ivoire au bout des 48 heures au plus tard après la survenue de l'incident/d'accident. 2. Le rapport doit contenir au minimum, les circonstances et les causes de l'incident/accident, les personnes impliquées, les dommages (personnes, équipement / infrastructure, environnement), les mesures d'urgence et correctives prises et les leçons apprises et les recommandations pour éviter que le même incident / accident ne se reproduise; 3. Le DPES enregistre le rapport et les mesures prises ; 4. Le DPES assure le suivi de ces mesures ; 5. Lorsque des lacunes sont identifiées, le DEPATP envoie par écrit les mesures correctives appropriées dans les quinze (15) jours suivants le constat des écarts ; 6. L'omission d'appliquer les mesures correctives nécessaires peut entraîner la suspension ou d'autres mesures punitives. 		
8. Documents de références	- SGES		
9. Etat d'avancement	Elaboré	Validé	En cours d'exécution
	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/	Oui /---/ Non /--X-/
	Le : 22/05/2019	Le :	Le:
10. Durée et période d'exécution	Préalables/jalons: SGES Validé, adopté et publié		
	Durée : toute la durée du programme Compact		
11. Suivi/Evaluation par la DPES	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi

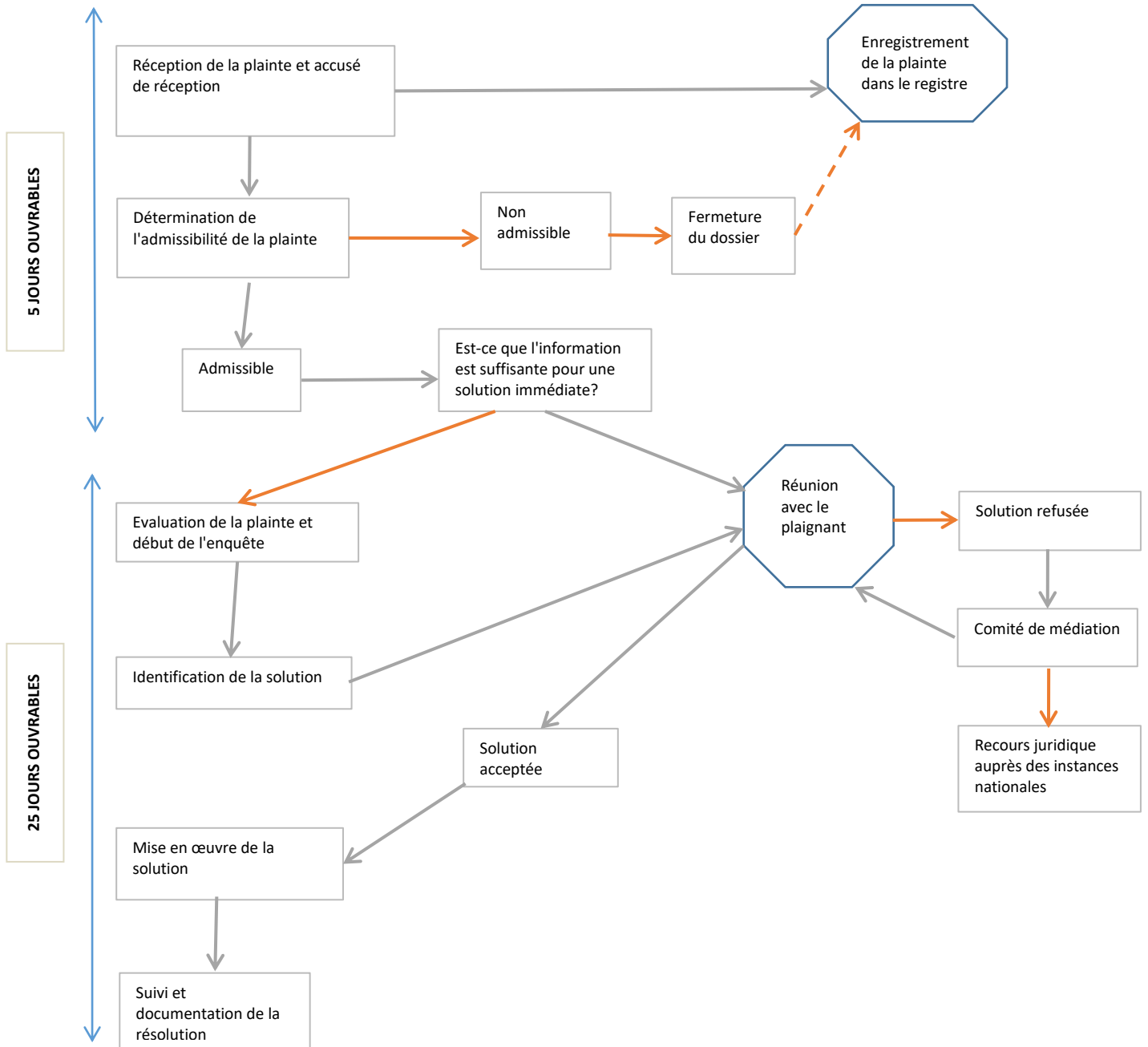
XIII. ANNEXE D: Procédure du mécanisme de règlement des griefs

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
1. Titre	Procédure du mécanisme de gestion des griefs
2. Code	Projet ATP- PO04
3. Nombre de pages	04
4. Définitions	<ul style="list-style-type: none"> - Requérant: personne, groupe ou organisation soumettant une plainte verbale ou manuscrite; - Plainte: expression d'une insatisfaction résultant de problèmes réels ou perçus, faisant généralement référence à une source précise d'inquiétude et/ou réclamant une solution spécifique. Aux fins du MRG, les impacts réels ou ressentis sont traités de manière similaire et sont soumis à la même procédure établie. Les termes différend, plainte, grief, inquiétude, préoccupation sont indifféremment utilisés dans ce document ; - Mécanisme d'enregistrement et de gestion des griefs du projet ATP est tout mécanisme mis en œuvre pour recueillir les préoccupations ou les plaintes des personnes affectées ou intéressées par les activités du projet afin d'établir un dialogue fructueux entre elles et le MCA- Côte d'Ivoire sans chercher à imputer la responsabilité ou la faute à une quelconque de ces parties.
5. Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un système efficace, transparent, équitable et non discriminatoire permettant aux personnes affectées et/ou intéressées par les sous-activités réhabilitation des infrastructures dans le cadre du projet ATP de porter leurs préoccupations au MCA- Côte d'Ivoire, - Établir au cours de la mise en œuvre du Programme Compact, un mécanisme pour recevoir et traiter les plaintes en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.
6. Principes régissant le mécanisme de règlement des griefs	<p>Le mécanisme de règlement des griefs du projet ATP est conçu pour être simple, robuste, disponible et facilement utilisable par les populations affectées. Ce mécanisme doit pouvoir être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhensible par les populations locales, quel que soit leur niveau d'éducation ; - Réactif (les plaignants doivent se voir indiquer un délai de réponse de la part du Projet) ; - Culturellement approprié et accessible (utilisant des technologies et des méthodes comprises et appréhendables par les populations locales, y compris les illettrés) ; - Non discriminant, c'est-à-dire accessible à tous les individus, hommes, femmes, personnes vulnérables, etc. ; - Gratuit pour les plaignants, qu'il s'agisse du coût d'un éventuel déplacement ou d'un possible recours à une tierce partie ; - Adapté à la spécificité de la plainte notamment aux cas de violences basées sur le genre, de traite des personnes et d'abus d'enfants; - Transparent et neutre de façon à éviter tout recours à la force ou à la contrainte ; - Documenté et assuré la divulgation adéquate des plaintes ainsi que toutes les mesures correctives ; - Amélioré la performance environnementale et sociale du MCA- Côte d'Ivoire.
7. Responsabilités	<p>Le Directeur Exécutif du Projet ATP est responsable de la supervision du traitement et la résolution de tous les griefs.</p> <p>Le Directeur de la Communication et des Relations Publiques et le Directeur ESP appuient le Directeur Exécutif dans l'accomplissement de ses responsabilités relatives aux règlements des griefs.</p> <p>Le Directeur Exécutif Juridique est responsable du suivi des plaintes instruites au niveau des juridictions nationales.</p> <p>ESOC est responsable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enregistrement des préoccupations et des griefs dans la base de données des plaintes ; • L'élaboration d'un rapport régulier de la gestion des plaintes.
8. Contenu de la procédure	<p>La procédure de règlement des griefs est représentée par le logigramme joint en annexe. Les différentes étapes de formulation et règlement des griefs sont les suivantes :</p> <p>Etape 1 : Formulation du grief</p>

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un membre ou plusieurs membres de la communauté ou toute personne ou entité ayant une question, une préoccupation, une doléance, un grief ou une plainte peut la signaler auprès du : <ul style="list-style-type: none"> - directeur technique de la mairie, - de l'entrepreneur, - de l'Ingénieur de Supervision; - ou au siège du MCA- Côte d'Ivoire. 2. Les préoccupations ou griefs peuvent être portés via les canaux mis en place à cet effet, à savoir par courrier, ou courriel ou voie téléphonique ou par le biais d'un registre. <p>Etape 2 : Enregistrement, examen de la recevabilité et accusé de réception de la demande</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Les griefs enregistrés par le directeur technique de la mairie sont transmis soit à l'entrepreneur, à l'Ingénieur de supervision ou au siège du MCA- Côte d'Ivoire. 4. Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la demande, le propriétaire du grief l'enregistre, examine sa recevabilité et envoie un accusé de réception au demandeur. 5. Le propriétaire du grief indique au demandeur et au public si le grief répond aux critères. <p>Etape 3: Résolution du litige</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Les plaintes concernant la mise en œuvre du PAR ou du PRME à l'intérieur des emprises prévues par les APD et les DAO des projets (avant la construction) seront traitées par le consultant en charge de la mise en œuvre du PAR/PRME; 7. L'Ingénieur de Supervision est responsable du traitement des plaintes de destruction de biens et d'empiètement hors emprise, ainsi que d'autres types de défaillances comme les embauches, les désordres sociaux, les accidents routiers, les comportements dangereux ou répréhensibles, les problèmes de circulation ou de signalisation, les bruits, les poussières, l'utilisation non-permise des ressources en eau, les bris et les pollutions de toutes sortes, etc.). 8. Le MCA- Côte d'Ivoire est responsable de la résolution des plaintes majeures comme les accidents graves, les décès, les blessures graves, les déversements accidentels. 9. En consultation avec le plaignant et tout spécialiste technique requis, le propriétaire de la plainte examine alors la requête pour déterminer les faits, qui en est le responsable et ce qui peut être entrepris. Cette enquête constitue les éléments de base de la proposition de solution qui sera apportée à la plainte. <p>Etape 4: Obtention du consentement concernant la résolution du litige</p> <ol style="list-style-type: none"> 10. Aucun processus de règlement de litiges ne pourra avancer sans le consentement volontaire des principales parties concernées. Ainsi, en concertation avec le requérant et tout autre membre du personnel compétent, le propriétaire de la plainte propose une solution qu'il présente au requérant. Si le requérant est d'accord, la solution est mise en œuvre. 11. Si la solution est rejetée, le propriétaire fait un rapport au DPES qui présente le grief au comité de médiation présidé par le maire selon le cas. 12. Le comité de médiation en concertation avec le requérant trouve une solution au grief. Si la solution est acceptée par le requérant, elle est mise en œuvre. Si elle est refusée par le requérant, ce dernier est en mesure de saisir les juridictions nationales compétentes. 13. Un rapport est fait au DPES qui lui a son tour fait un rapport au DEPATP. Le DEPATP à son tour saisit le DEJ pour le suivi du grief avec les juridictions nationales compétentes. <p>Etape 5: Arrêt du processus de consultation</p> <ol style="list-style-type: none"> 14. Toutes les parties à la recherche de solution au grief peuvent, à tout moment, mettre fin au processus de règlement des litiges si elles ne sont plus d'accord avec la solution adoptée.

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS																
	<p>Dans certaines circonstances, le processus de consultation pourra se terminer par l'absence de résolution. En pareilles circonstances, un rapport circonstancié devra être soumis au MCA- Côte d'Ivoire, résumant la demande, les mesures prises pour tenter de résoudre les questions soulevées par ladite demande, et des recommandations concernant les actions complémentaires à mener, le cas échéant.</p> <p>Etape 6: Suivi et contrôle des griefs et de leur résolution</p> <p>15. Une fois terminé, le processus de résolution de litige, le DPES soumettra son rapport, y compris l'accord de règlement le cas échéant et toutes recommandations concernant les actions complémentaires au MCA- Côte d'Ivoire et à toutes les parties prenantes concernées.</p> <p>16. Le DPES sera chargé d'instruire, de suivre les griefs et leur aboutissement, et tiendra un registre centralisé de tous les griefs.</p> <p>17. Le contrôle et le suivi du traitement des griefs permettront au MCA- Côte d'Ivoire de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre et rendre compte de la nature et de la fréquence des plaintes et de l'efficacité de leur traitement ; - identifier les tendances systémiques concernant les conflits environnementaux et sociaux avec les communautés ; - de construire une base de connaissances permettant d'affiner et de renforcer le rôle du MCA- Côte d'Ivoire dans la résolution des litiges communautaires. <p>18. La plainte fait l'objet d'un suivi pendant une période raisonnable pour s'assurer que le requérant n'exprime pas d'autres préoccupations, puis, est close.</p> <p>19. Le processus de règlement de la plainte et ses résultats sont évalués par la direction. Cette évaluation fait partie intégrante non seulement de l'engagement liant le MCA- Côte d'Ivoire et la communauté, mais aussi de l'appréciation des risques et de l'analyse stratégique.</p>																
9. Documents de références	- SGES																
10. Etat d'avancement	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Elaboré</th> <th style="width: 33%;">Validé</th> <th style="width: 33%;">En cours d'exécution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oui /-X-/ Non /---/</td> <td>Oui /---/ Non /-X-/</td> <td>Oui /---/ Non /--X-/</td> </tr> <tr> <td>Le : 22/05/2019</td> <td>Le :</td> <td>Le:</td> </tr> </tbody> </table>	Elaboré	Validé	En cours d'exécution	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/	Oui /---/ Non /--X-/	Le : 22/05/2019	Le :	Le:							
	Elaboré	Validé	En cours d'exécution														
	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/	Oui /---/ Non /--X-/														
Le : 22/05/2019	Le :	Le:															
11. Durée et période d'exécution	Préalables/jalons: SGES Validé, adopté et publié																
	Durée : toute la durée du programme Compact																
12. Suivi/Evaluation par la DPES	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Indicateurs</th> <th style="width: 25%;">Fréquence</th> <th style="width: 25%;">Responsable de suivi</th> <th style="width: 25%;">Destinataire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire												
	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire													

Logigramme du mécanisme de gestion des griefs



XIV. ANNEXE E: Procédure de communication en interne et externe

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
1. Titre	Procédure de communication interne et externe du MCA- Côte d'Ivoire
2. Code	Projet ATP- PO05
3. Nombre de pages	03
4. Définitions	<ul style="list-style-type: none"> - Communication interne représente les échanges d'informations entre le staff du MCA- Côte d'Ivoire; - Communication externe permet d'une part, de donner de la visibilité au projet pour son positionnement institutionnel et d'autre part d'informer les parties prenantes sur les performances environnementales et sociales atteintes par le MCA- Côte d'Ivoire afin d'établir un dialogue inclusif et permanent avec elles.
5. Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les échanges et la circulation de l'information au niveau du staff du MCA- Côte d'Ivoire - Donner de la visibilité aux projets et d'établir un dialogue inclusif et permanent avec les parties prenantes.
6. Responsabilités	<p>Le Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire ou son représentant est responsable de l'approbation du plan d'engagement et de communication avec les parties prenantes et des plans annuels de communication.</p> <p>Le Directeur Exécutif du Projet ATP est responsable de la supervision de la mise en œuvre du plan annuel de communication.</p> <p>Le Directeur de la Communication et des Relations Publiques et le Directeur ESP appuient le Directeur Exécutif dans l'accomplissement de ses responsabilités relatives à la communication extérieure.</p>
7. Contenu de la procédure	<p><i>Communication interne du MCA- Côte d'Ivoire</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La communication interne se déroule selon trois (3) axes de circulation de l'information. L'axe (i) descendant : du supérieur hiérarchique au subordonné, l'axe (ii) ascendant : du collaborateur au supérieur hiérarchique et l'axe (iii) latéral entre différents départements. 2. Pour chaque axe, différents outils d'animation sont définis. Concernant l'axe 1, ce sont : (a) memo, (b) note d'information, (c) mails, (d) staff meeting ou réunion, (e) procès-verbal ou compte rendu de réunions, (f) appel téléphonique, (g) conférence call. 3. Concernant l'axe 2, ce sont (a) memo, (b) mails, (d) note d'information, (e) rapport technique, (f) staff meeting ou réunion, (g) procès-verbal ou compte rendu de réunions, (h) appel téléphonique, (i) conférence call et (j) boîte à suggestion. 4. Concernant l'axe 3, ce sont : (a) memo, (b) mails, (c) rapport technique, (d) soit transmis, (e) bulletin d'information, (f) procès-verbal ou compte rendu de réunions, (g) appel téléphonique et (h) conférence call. 5. Les rapports techniques et compte rendu sont produits par la direction technique dédiée et soumis à la validation des autres directions concernées. Le draft 0 est soumis au Directeur Général pour approbation ou recommandation. Le document approuvé par le Directeur Général devenant le document final est transmis au MCC pour information ou avis de non objection. 6. Les rencontres d'information se tiennent de la façon suivante. Le staff meeting mensuel permet de donner une vue d'ensemble du projet. La réunion du comité de direction se tenant de manière hebdomadaire permet de partager les informations techniques et la réunion intra-direction exécutive permet le suivi des activités.

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS			
	<p>7. Le staff meeting mensuel permet de donner une vue d'ensemble du projet. L'invitation définissant l'ordre du jour est communiquée une semaine avant la rencontre. La durée maximale du staff meeting est de 1h 30.</p> <p>Les interactions au cours de la séance sont libres et le compte rendu final de la séance devant être disponible au plus tard trois (3) jours après.</p> <p>8. La réunion du comité de direction hebdomadaire permet de partager les informations techniques. L'invitation définissant l'ordre du jour est communiquée selon l'agenda. La durée maximale est de 2h. Les interactions au cours de la séance sont libres et le compte rendu final de la séance doit être disponible au plus tard trois (3) jours après.</p> <p>9. La réunion intra-direction exécutive permet le suivi des activités. L'invitation définissant l'ordre du jour est communiquée selon l'agenda. La durée maximale est de 1h. Les interactions au cours de la séance sont libres et le compte rendu final de la séance doit être disponible au plus tard trois (3) jours après.</p> <p>10. Les conférences calls sont organisées entre le staff du MCA- Côte d'Ivoire et/ou le MCC pour partager des informations qui nécessitent la participation de différents interlocuteurs qui sont dans l'impossibilité de se regrouper dans une même salle. L'invitation définissant l'ordre du jour est communiquée trois (3) jours avant la conférence sauf en cas d'urgence. La durée maximale est de 2h. Les interactions au cours de la séance sont libres et le compte rendu final de la séance doit être disponible au plus tard trois (3) jours après.</p> <p>Communication externe du MCA- Côte d'Ivoire</p> <p>11. La communication externe du MCA- Côte d'Ivoire se manifeste sous forme de campagne d'information publique (média et hors média) et à travers le mécanisme de règlement des griefs qui facilite une interaction de proximité avec les populations cibles.</p> <p>12. La communication externe du MCA- Côte d'Ivoire est essentiellement portée par l'engagement des parties prenantes.</p> <p>13. Les outils de la campagne d'information hors média sont : (i) affichage douze (12) m2, (ii) signalétique de chantier, (iii) charte graphique, (iv) site internet, (v) réseaux sociaux, (vi) rencontre thématique et (vii) gadgets publicitaires, prospectus, dépliants, guides d'information.</p> <p>14. Les outils de la campagne d'information média sont : (i) programme radio, (ii) insertion publicitaire, (iii) émission télévisée, (iv) networking média, (v) lettre d'information.</p> <p>15. Pour des besoins spécifiques, la campagne d'information peut proposer un mixte des outils média et hors-média pour adresser ces cibles. La liste des outils ci-dessus n'est pas une activité exhaustive.</p> <p>Mécanisme de règlement des griefs</p> <p>16. Les modalités entourant le mécanisme de règlement des griefs sont indiquées dans la procédure Projet ATP- PO04- «Procédure du mécanisme de gestion des griefs ».</p>			
8. Documents de références	- SGES, plan d'engagement et de communication avec les parties prenantes			
9. Etat d'avancement	Elaboré		Validé	En cours d'exécution
	Oui /-X-/ Non /---/	Oui /---/ Non /-X-/ /	Oui /---/ Non /-X-/ /	Oui /---/ Non /-X-/ /
	Le : 23/05/2019	Le :	Le :	Le:

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS			
10. Durée et période d'exécution	Préalables/jalons: SGES validé, adopté et publié			
	Durée : toute la durée du programme Compact			
11. Suivi/Evaluation par la DPES	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire

XV. ANNEXE F: Procédure d'urgence en cas de déversement accidentel de produits et déchets dangereux

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS
1. Titre	Procédure d'urgence en cas de déversement accidentel de produits et déchets dangereux
2. Code	Projet ATP- PO06
3. Nombre de pages	02
4. Définitions	<ul style="list-style-type: none"> - Urgence : Situation qui constitue une menace immédiate de (i) blessures et atteintes à la santé, (ii) de fatalités (iii) de dommages à la propriété, (iv) de dommages à l'environnement - Le déversement accidentel dépend de la nature du déversement qui est déterminée par le niveau de risque de la substance dangereuse et le niveau de confinement du déversement. On peut faire la distinction entre les déversements mineurs et majeurs - Déversement mineur: risque limité pour les travailleurs et l'environnement. - Déversement majeur: risque important pour les travailleurs et l'environnement.
5. Objectif	Cette procédure d'intervention en cas de déversement accidentel de produits et déchets dangereux décrit les étapes à suivre pour gérer un déversement afin de minimiser les risques de blessures et de dommages pour l'environnement. Elle identifie les rôles, les responsabilités et les autorités pour faciliter efficacement la réponse aux urgences du site.
6. Responsabilité et autorité	<p>Cette procédure incombe au Directeur Général du MCA- Côte d'Ivoire ou à son représentant. Le DEPATP fait rapport au Directeur Général sur les questions liées à la préparation aux situations d'urgence et dispose d'une totale autorité de direction des opérations au sein du MCA- Côte d'Ivoire en cas de situation d'urgence. En l'absence du DEPATP, ces autorités reviennent au DPES ATP.</p> <p>Le DPES a l'initiative de la révision de cette procédure au moins une fois par an. Il s'assure que chacun est conscient de ses responsabilités telles que définies dans cette procédure, planifie et donne régulièrement des formations, programme et organise régulièrement des exercices de simulation, analyse les résultats des exercices et prend les mesures appropriées. Il veille à ce que les autorités publiques (pompiers notamment) participent à la formation pour mieux assurer leurs fonctions en cas d'urgence.</p> <p>L'Ingénieur de Supervision rappelle régulièrement à l'entrepreneur ses responsabilités en cas d'urgence.</p> <p>Tous les travailleurs des entreprises doivent participer aux exercices de simulation. Ils doivent informer immédiatement le Chef du chantier qui lui à son tour informe l'ingénieur de supervision et le DEPATP du MCA- Côte d'Ivoire.</p>
7. Contenu de la procédure	<p>Généralités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre du projet ATP, les déversements accidentels peuvent provenir du transport et/ou du stockage sur le chantier de combustibles comme les huiles de vidanges usagées, le carburant (DDO, gasoil), le bitume etc. 2. Leur déversement peut provoquer des risques de contamination des sols, des eaux de surface et/ou des incendies, des blessures et/ou des fatalités pour le personnel ou la communauté. 3. Les dispositions à prendre visent, d'une part à placer les installations dans un état de sécurité le moins dégradé possible et à limiter les conséquences de l'accident et, d'autre part, à assurer l'alerte des services de secours publics et l'information des autorités responsables, notamment la Direction Générale du MCA- Côte d'Ivoire. <p>Dispositions en cas de déversements accidentels mineurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. En cas de déversement accidentel mineur ; 5. l'entrepreneur devra prendre des dispositions pour sécuriser le site ; 6. les produits ou déchets dangereux déversés doivent être nettoyés rapidement et à fond. 7. Pendant le nettoyage, il faut faire preuve de prudence. 8. A la fin du nettoyage, décontaminez le matériel, les vêtements et le personnel, y compris

COMPOSANTES	DESCRIPTIFS				
	<p>les victimes, sur le site si nécessaire.</p> <p>9. Informez la direction exécutive du Projet ATP ou la Direction Générale du MCA- Côte d'Ivoire ;</p> <p>10. Stocker au niveau de la base-vie les équipements et les matériaux contaminés</p> <p>11. Contactez le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) afin de mettre à la disposition de l'entrepreneur une entreprise spécialisée dans la destruction des équipements et des matériaux contaminés par les produits chimiques dangereux.</p> <p>Dispositions en cas de déversements accidentels majeurs</p> <p>12. En cas de déversement accidentels majeurs, l'entrepreneur contacte les autorités publiques en fournissant les informations suivantes en déclarant qu'il s'agit d'une urgence. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indiquer son nom, son numéro de téléphone et lieu du déversement. - Indiquer le lieu de l'incident. - Indiquer l'heure et le type d'incident. - Indiquer le nom et la quantité de matériel concerné. - Noter l'étendue des blessures, le cas échéant. - Évacuer le personnel de la zone de déversement. <p>13. En collaboration avec l'assistance d'experts du CIAPOL, l'équipe d'intervention d'urgence minimisera la propagation de la contamination et commencera les procédures de décontamination / nettoyage.</p> <p>Premiers soins</p> <p>14. Les premiers secours fournissent le traitement immédiat nécessaire puis transporte la/les victime (s) à l'hôpital le plus proche.</p>				
8. Documents de références	- SGES				
9. Etat d'avancement	Elaboré		Validé		En cours d'exécution
	Oui /-X--/ Non /---/		Oui /---/ Non /-X--/		Oui /---/ Non /--X-/
	Le : 22/05/2019		Le :		Le:
10. Durée et période d'exécution	Préalables/jalons: SGES Validé, adopté et publié				
	Durée : toute la durée du programme Compact				
11. Suivi/Evaluation par la DPES	Indicateurs	Fréquence	Responsable de suivi	Destinataire	

XVI. BUDGET PRELIMINAIRE DE LA FORMATION

Target Audience / number of participants		Number/ Location of Sessions	BUDGET				
			nbre of training		Nb of day	Nb of particip ants	Unit price of training session (USD) ^o
MCA-CI staff and potential selected IE staff (ANDE, CNPS, CIAPOL, ONAD, ANAGED, AGEROUTE, etc.) Representatives from Communes (up to 100 participants Total)	MCA-CI staff	1 in Abidjan	According ToR	1	2	25	4 545
	potential selected IE staff_1	1 in Abidjan	According ToR	1	2	25	4 545
	potential selected IE staff_2	1 in Abidjan	According ToR	1	2	25	4 545
	Representatives from Communes	1 in Abidjan	According ToR	1	2	25	4 545
MCA, MIE, MT, MEF, – two top managers plus one deputy each, total 15 participants		1 in Abidjan	According ToR	1	1	15	1 364
All levels within the organization (including contractors, regional & local offices and field / executing staff)	Board	During the entire period of Compact implementation	1 session/year X 5 years	5	1	15	6 818
	MCA ATP Executif staff		1 session/quarterly * 5 years	20	1	15	27 273
	Regional and local representatives		1 session/year X 5 years	5	1	20	9 091
	IE		1 session/quarterly * 5 years	20	1	30	54 545
	Field staff		2 sessions/year* 5 years	10	1	15	13 636
Contractors and Supervisory Engineer(s)		Approximately six (6) sessions in Abidjan	2 sessions during bidding and inception periods*4 itineraries'	8	1	15	10 909
		Approximately four (4) sessions in Abidjan	1 session *4 itineraries'	4	1	15	5 455
TOTAL						USD	147 273
						F CFA	81 000 000